

Gabriel Alban Zapata

L'Homme de René Descartes : un apocryphe voulu par Descartes ?

Projet de publication, 11 octobre 2021

Les restes de l'anthropologie cartésienne

1) Dans l'*Inventaire succinct des écrits qui se sont trouvés dans les coffres de Mons. Descartes après son décès à Stockholm en Fév. 1650*, trois ouvrages physiologiques anthropologiques sont répertoriés à la côte G :

G. Un traité intitulé LA DESCRIPTION DU CORPS HUMAIN, où il y a quatre feuillets de suite, et deux autres feuillets dont la suite ne se trouve point jointe, aussi un (en blanc), contenant les titres des chapitres d'un traité à faire de la nature de l'homme et des animaux.

À cette liasse ont été joints dix ou douze feuillets, partie interrompus, qui traitent du même sujet, mais sans qu'il paraisse de liaison avec les précédents.¹

D'après ce document, Pierre Chanut (le dépositaire des restes de Descartes) aurait acquis trois manuscrits physiologiques à la fin de l'année 1653 ou au début de l'année 1654² :

- une *Description du corps humain* (en six feuillets),
- des « titres de chapitres » en vue d'un « traité à faire » *De la nature de l'homme et des animaux* (un seul feuillet),
- un troisième manuscrit (en dix ou douze feuillet), qui traite du « même sujet » (c'est-à-dire de l'homme et des animaux), mais dont Chanut ne donne pas le titre.

Aucun de ces écrits n'est achevé : le second est entièrement « à faire », et les deux autres sont interrompus. En outre, Chanut souligne que le troisième est « sans liaison avec les précédents » ; par contraste, les deux premiers traités semblent liés – dans son esprit – l'un à l'autre.

2) Au début de l'année 1654, Chanut transmet à Claude Clerselier l'*Inventaire de Stockholm* et une partie des écrits répertoriés dans cet *Inventaire* en vue de l'édition des œuvres posthumes de Descartes. Il est question des écrits répertoriés à la côté G dans une lettre adressée par Clerselier à Tobias Andreae dans la première moitié de l'année 1654 :

Entre (les traités) qui vous me mandez avoir, est un traité *de Homine, affectus non absolutus*. Et pour voir si c'est le même que celui côté G, qui a pour titre *La Description du corps humain et de toutes les fonctions, tant de celles qui ne dépendent point de l'âme, que de celles qui en dépendent, et aussi les principales causes de la formation de ses membres*, je vous envoie, ici parmi, le premier article et le commencement du second.

Après avoir transcrit les deux premiers articles de ladite *Description*, Clerselier formule une requête :

¹ *Inventaire de Stockholm*, copies ms. (BNF, Bibliothèque de Leyde), AT X 9-10. L'abrégé latin (cf. Borel, *Compendium*, 1656) précise, à propos du *De natura hominis & animalium* : « *Est imperfectum opus* ».

² Theo Verbeek a montré que l'inventaire de Stockholm n'a pas été établi à Stockholm dès 1650, mais plus vraisemblablement à La Haye vers fin 1653 ou début 1654 et avec l'aide de Christian Huygens. Cf. *The Correspondance of René Descartes : 1643*, Zeno Institute for Philosophy, 2003, Introduction, p.16-21.

Je vous prie de me faire la faveur de me mander si le traité que vous avez par devers vous, a un pareil commencement, et si vous jugez que ce soit le même copié sur celui que j'ai par devers moi, qui est tout écrit de la main de Monsr des Cartes. Et si ce n'est pas le même, et que vous vouliez bien m'en faire part, vous me feriez plaisir de me le faire copier et de me l'envoyer. Je paierai volontiers la peine du copiste et le port.³

Si Chanut recensait trois écrits à la côte G, Clerselier n'en mentionne plus qu'un : « celui côté G ». D'une part, il ne mentionne donc pas le traité *De la nature de l'homme et des animaux*. Son silence n'est pas surprenant : apparemment il ne possède que des « titres de chapitres » et il espère pouvoir acquérir mieux par l'intermédiaire d'Andreae. Si le « traité *De l'Homme* ancien et inachevé » détenu par Andreae est une copie de la *Description* dont il possède lui-même l'original, Clerselier n'en veut pas. S'il s'agit d'un autre écrit, il tient à tout prix à se le procurer. D'autre part, Clerselier ne mentionne pas le troisième écrit répertorié par Chanut (« en dix ou douze liasses ») : à moins peut-être qu'il ne s'agisse du discours *Des principales causes de la formation des membres* dont il est question dans la seconde partie du titre long de la *Description*.

3) En 1664, Clerselier fait paraître, à Paris, *L'HOMME DE RENE DESCARTES. AVEC UN TRAITE DE LA FORMATION DU FÆTUS DU MEME AUTHEUR. Avec les Remarques de LOUIS DE LA FORGE... sur le Traité de l'Homme de RENE DESCARTES & sur les Figures par lui inventées*. En laissant de côté les contributions de Clerselier (préface), de Louis La Forge (figures pour *L'Homme* et *Remarques sur L'Homme*), de Gustave Van Gutschoven (figures pour *L'Homme*) et de Florent Schuyl (préface latine du *De homine* paru en 1662), sans oublier le fils de Clerselier (traduction française de la préface de Schuyl), le lecteur découvre ici deux écrits attribués à Descartes.

a) *L'Homme*, d'abord : une description de l'homme programmée en trois parties mais interrompue à la fin de la première, c'est-à-dire au terme de la description du « corps à part »⁴. Tantôt désignée par les premiers éditeurs comme un « traité » (ou un « livre ») à part entière, et tantôt comme le dernier « chapitre » d'un plus vaste traité de physique (lui-même désigné comme un *Traité de la lumière* ou bien comme *Le Monde de Descartes*), cette description inachevée de l'homme était vantée dans la préface au second volume des *Lettres de Monsieur Descartes* (1659) où Clerselier annonçait sa publication prochaine. Mais il revient à Schuyl de l'avoir fait paraître le premier en 1662, à Leyde et en latin.

b) Le second écrit attribué à Descartes débute par les deux articles cités dans la lettre de Clerselier à Andreae. Il est ici successivement désigné de trois façons :

- un titre bref paraît sur le frontispice du volume : *Traité de la formation du fœtus* ;
- une longue dénomination (identique à celle renseignée dans la lettre à Andreae) est renseignée sur la page de titre : *La description du corps humain et de toutes ses*

³ Clerselier à Andreae, début 1654, ms. (BNF), AT X 13-14. Les identifications de Clerselier, d'Andreae et la datation sont fondées sur la suivante de Clerselier à Andreae du 12 juillet 1654, ms. (BNF, Hague-Royal Library) redécouvert par in P. Dibon, « Clerselier, éditeur de la correspondance de Descartes », *Regards sur la Hollande du Siècle d'Or*, Naples, Vivarium, 1990, p.495-522.

⁴ Cf. *L'Homme*, 1664, p.1 : « Ces hommes seront composés, comme nous, d'une âme et d'un corps. Et il faut que je vous décrive, première, le corps à part, puis après, l'âme aussi à part, et enfin que je vous montre ; et enfin, que je vous montre comment ces deux natures doivent être jointes et unies, pour composer des hommes qui nous ressemblent ».

*fonctions ; Tant de celles qui ne dépendent point de l'Âme Que de celles qui en dépendent. Et aussi la principale cause de la formation de ses membres*⁵ ;

- un second titre bref paraît dans le rappel de titre figurant en tête des pages de la section concernée : *La Description du corps humain*.

L'hésitation de Clerselier entre deux titres, ou du moins entre deux abréviations du titre, prend sens à la lumière de l'organisation interne de l'ouvrage. Celui-ci se compose de cinq parties. La première sert à introduire la thèse principale et à dresser le programme d'une *Description du corps humain*. Les deux parties qui suivent répondent au début de ce programme : il y est respectivement question « du mouvement du Cœur & du Sang » et « de la Nutrition ». La redondance avec *L'Homme* est frappante dans ces trois premières parties : il semble parfois que l'on a affaire aux variantes d'un seul et même écrit plutôt qu'à des descriptions distinctes⁶. Cependant, un décrochage se produit au terme de la troisième partie, juste après qu'il ait été question de la formation des « esprits animaux ». D'après le programme précédemment énoncé, il faudrait passer à l'explication des fonctions qui dépendent du cours de ces esprits animaux, à savoir les fonctions motrices et les sens internes (sens commun, imagination, mémoire. Or en lieu et place d'une description du système nerveux, et en particulier du cerveau, on trouve ici des explications sur le fœtus : la quatrième partie traite « des parties qui se forment dans la semence », la cinquième, « de la formation des parties solides », et l'ensemble est présenté comme une « digression dans laquelle il est traité de la formation de l'Animal »⁷. Vaste et étrange « digression » que celle qui (d'après le frontispice du volume publié en 1664) vaudrait à l'ensemble de l'ouvrage le titre bref *De la formation du fœtus*. En tout cas, cette digression constitue le mot de la fin : le lecteur comprend au terme de la cinquième partie que Descartes n'a pas repris le fil de la *Description* interrompue⁸.

La confrontation de ces témoignages soulève deux questions. Il est d'abord permis de douter de l'unité du second traité attribué à Descartes dans le volume édité en 1664. D'après Adam et Tannery, la lettre de Clerselier à Andreae prouve que la « soudure » entre les deux parties de l'ouvrage n'est pas « artificielle » mais faite « de (la) main (de Descartes) »⁹. Toutefois, la conclusion ne s'impose que si l'on admet que l'ouvrage que Clerselier désigne sous un titre double (à la fois *Description* et *Formation*) dans sa lettre à Andreae peut être identifié au premier des trois écrits mentionné dans l'*Inventaire de Stockholm*. Or Clerselier désigne peut-être ici un ensemble plus vaste, incluant à la fois le premier et le troisième des écrits répertoriés par Chanut à la côte G, à savoir la *Description* et (dans notre hypothèse) la

⁵ *L'Homme*, 1664, p.109.

⁶ Art. 1-26. Cf. *L'Homme*, 1664, p.109-137.

⁷ Art. 27-74. Cf. *L'Homme*, 1664, p.137-170.

⁸ *L'Homme*, 1664, p.170 : « ici finit le Manuscrit de Monsieur Descartes ».

⁹ « À vrai dire, ce double titre de Clerselier demande explication. Mais c'est que le Traité, d'ailleurs inachevé, comprend aussi deux parties distinctes : la première, en effet, entreprend une description du corps humain, ou plutôt de ses fonctions, avec un programme complet que s'était tracé Descartes (p.112-113 dans l'édition de Clerselier) ; la seconde apparaît comme une digression, et c'est bien ainsi que Clerselier la présente (*ibid.*, p.137) ; elle explique la formation de l'animal. Mais entre les deux une soudure existe, et non pas une soudure artificielle : Descartes l'a faite lui-même de sa main. Toutefois le second titre de Clerselier : *De la Formation du Fœtus*, semble bien être de l'éditeur ; outre qu'il ne convient pas à l'ensemble du traité, et ne désigne réellement que la seconde partie, la « digression », Descartes aurait intitulé celle-ci *De la Formation de l'animal* ; et c'est aussi le titre que nous mettrons en haut des pages, pour cette seconde partie, réservant pour la première : *Description du corps humain* » (AT XI 219-220).

Formation. L'éventualité d'une soudure posthume et « artificielle » ne peut pas être exclue au regard des considérations quantitatives fournies par l'*Inventaire de Stockholm* – respectivement six et dix à douze feuillets pour les deux parties qui seraient soudées par Clerselier. Soucieux de faciliter le travail de l'éditeur auquel il s'apprêtait à confier les restes de Descartes, Chanut aurait privilégié le regroupement des écrits physiologiques redondants ou partiellement redondants (la *Description* et les titres de chapitres *De la nature de l'homme et des animaux*), en les séparant de l'écrit embryologique (la *Formation*). De son côté, pour des raisons mystérieuses à ce stade mais qui apparaîtront peut-être rétrospectivement, Clerselier rattacherait détacherait la *Description* du *Traité de la nature de l'homme et des animaux* pour la rattacher à la *Formation* au prix d'une étrange « digression » dont il signalerait l'artificialité par l'ambivalence des titres brefs.

Plus grave est le soupçon que la confrontation de ces témoignages fait peser sur *L'Homme de René Descartes*. Il n'en va pas seulement ici de l'unité mais de bel et bien de l'authenticité d'un écrit attribué à Descartes. Au début de la préface qu'il signe en 1664, Clerselier prétend établir un « texte fidèle » à partir de « l'original ». Cependant, si l'on en croit l'*Inventaire de Stockholm*, Chanut n'a hérité que de « titres de chapitres » pour un « traité à faire » *De la nature de l'homme et des animaux*. De plus, si l'on en croit sa lettre à Andreae, Clerselier n'avait toujours pas mis la main sur *L'Homme* au début de l'année 1654. Entre l'évocation de « titres de chapitres » pour un « traité à faire » et l'ouvrage majestueux (plus de cent pages) qui paraît dix ans plus tard sous le titre *L'Homme de René Descartes*, l'écart est considérable. Ou bien Clerselier a acquis l'original de *L'Homme* après la rédaction de l'*Inventaire de Stockholm* et même après son échange avec Andreae. Ou bien il ment et n'a jamais acquis cet original. Dans la seconde hypothèse, Clerselier ment peut-être seulement au sujet de la nature de sa source : il se serait servi en réalité (comme Schuyt) d'une ou de plusieurs copies. Mais peut-être commet-il une faute plus grave : celle qui consiste à attribuer à Descartes un écrit dont il n'est pas l'auteur, ou du moins pas le seul auteur.

La présente étude a pour objet de montrer que l'hypothèse d'une attribution fallacieuse de *L'Homme* à Descartes, aussi déroutante qu'elle paraisse de prime abord, est en réalité, sinon vérifiable, du moins largement préférable aux autres : elle permet de résoudre, sur la base de principes simples et peu nombreux, une foule de difficultés soulevées par les témoignages discordants de ceux qui se sont publiquement mêlés de son histoire éditoriale¹⁰. *L'Homme de René Descartes* serait le résultat d'un travail collectif entamé du vivant de Descartes, et achevé après sa mort par ses successeurs pour être publié, conformément à son souhait, aux côtés de son « chef d'œuvre » – le *Traité de la lumière*. L'hypothèse peut sembler téméraire au regard des indications qui semblent attester l'authenticité de *L'Homme*. On la verra pourtant gagner en crédibilité au fur et à mesure d'une enquête qui, de proche en proche, tentera de révéler les rouages d'une imposture et d'un complot extraordinaires, tant par le temps et les efforts consacrés à leur préparation que par le nombre des complices qui, d'une façon ou d'une autre, s'y sont compromis.

¹⁰ Nos hypothèses complètent les analyses développées par D. Antoine-Mahut à propos de ce qu'elle appelle « le roman du plagiat ». Cf. *L'Homme*, Préface, GF, 2018, p.21-33.

« *L'original que j'ai, & que je ferai voir quand on voudra* »

Dans la préface de *L'Homme*, Clerselier déclare à deux reprises qu'il détient « l'original ». Précisant que le manuscrit a pour titre « Chapitre 18 » (ce qui permet d'introduire *L'Homme* comme « la suite du livre résumé dans (la) *Méthode* (de Descartes) »), il se propose de « faire voir » son manuscrit « quand on voudra »¹¹. La confiance que l'on accorde *a priori* à la parole d'un éditeur pourrait conduire à tenir ces déclarations pour suffisantes à prouver l'authenticité de *L'Homme* et, en particulier, la fidélité du texte établi par Clerselier¹². Cependant, dans le cas qui nous occupe, la confiance spontanée est nettement ébranlée par un faisceau d'indices troublants.

1) Clerselier juge bon d'offrir une garantie aux incrédules : il propose de « faire voir » son manuscrit « quand ou voudra ». En tant que telle, la proposition traduit un ébranlement de confiance que la prise en considération du contexte permet de comprendre. En effet, dans la troisième édition de la *Brevis explicatio* (1661), Carolus Fabricius (le second lieutenant de Regius dans le cadre des animosités personnelles cartésiano-régiennes qui se développent en marge de la controverse sur l'âme rationnelle entre 1648 et 1661) a publié une lettre de Regius à Clerselier dans laquelle Regius remet ouvertement en question l'authenticité de *L'Homme*, en rappelant la requête formulée par Descartes dans la sixième partie du *Discours de la méthode* : celle de ne pas lui attribuer ce qu'il n'a pas lui-même publié de son vivant¹³. Dans sa préface à la seconde édition de la *Brevis explicatio* (1657), Carolus Fabricius suggérait déjà l'inauthenticité de *L'Homme*¹⁴ ; en outre, il accusait Clerselier d'avoir falsifié les lettres de Descartes à Regius imprimées en 1657 dans le premier volume des *Lettres* (lettres n°81 à 99). Tandis que Clerselier présente la publication des écrits familiers de Descartes (les lettres à Regius et *L'Homme*) comme des preuves d'une dette inavouée par Regius, Carolus Fabricius conteste l'authenticité des écrits publiés par Clerselier. *A priori*, rien ne prouve que Carolus Fabricius fasse preuve de mauvaise foi (parce qu'il ne voudrait pas avouer le plagiat de son mentor) : rien ne force à croire Clerselier au détriment de Carolus Fabricius. Et s'il ne s'agit pas de tomber dans l'excès inverse, c'est-à-dire d'accorder une confiance excessive à Carolus Fabricius (au détriment de Clerselier), il convient peut-être, pour reconstituer la vérité, de prendre au sérieux les parts respectives de mensonge et de vérité qui contiennent chacune de ces deux voix discordantes, et d'être attentif à l'éclairage mutuel livré, par delà les contradictions apparentes, par la dynamique et l'engrenage de la réconciliation.

¹¹ *L'Homme*, 1664, Préface.

¹² Cette confiance sous-tend les choix éditoriaux d'Adam et Tannery (AT XI i-vii), et ceux d'A. Bitbol-Hespériès et J.-P. Verdet (*Le Monde ; L'Homme*, 1999, Préface). G. Belgioioso et J.-R. Armogathe font preuve de plus de circonspection dans l'édition italienne des œuvres posthumes.

¹³ *Brevis explicatio*, 1661, Préface (cité et traduit par D. Antoine-Mahut, *L'Homme*, GF, 2018, Préface, p.31-32) : « Puisque Descartes avait, autrefois, publiquement déclaré qu'il ne voulait pas qu'on considère comme siens les écrits qu'il n'aurait pas publiés lui-même, je ne peux pas considérer le traité de *L'Homme*, diffusé depuis longtemps déjà parmi les savants, de même qu'un autre opuscule, sur la formation du fœtus humain dans l'utérus maternel, que vous dites avoir chez vous, comme ayant été écrits par Descartes, pas plus que tout autre traité n'ayant pas été publié par lui ».

¹⁴ *Brevis explicatio...*, 1657, Préface : il est ici question d'« un faux écrit inédit de Descartes » (*scripto Cartesii nondum edito falso*).

2) Le soupçon de falsification qui pèse sur *L'Homme* est renforcé par la prise en considération d'un antécédent. En juillet 1658, à peine un an après son entrée sur la scène publique, Clerselier s'est fait remarquer comme faussaire dans une affaire certes différente, mais qui n'est sans lien avec celle qui nous occupe, puisqu'elle concerne le *Traité de la lumière* auquel *L'Homme* appartient. Devant l'Assemblée de Montmor, il a lu un discours recomposé par ses soins à partir de la compilation d'éléments empruntés au chapitre 3 à 7 du *Traité de la lumière*, et il a présenté ce discours comme s'il s'agissait d'une lettre écrite par Descartes à l'un de ses amis pour répondre aux objections de Roberval. Sans revenir sur les détails d'un faux qui, à ce jour, a déjà fait l'objet de plusieurs études consécutives¹⁵, il convient de signaler la façon dont Clerselier évoque rétrospectivement sa manœuvre, une dizaine d'années plus tard, au moment de passer aux aveux publics :

Je feignis que j'avais une Lettre de Monsieur Descartes qui en révélait le secret, & qui en même temps répondait aux difficultés que Monsieur de Roberval avait proposées ; Elle fut lue dans l'assemblée, où les plus clairvoyants jugèrent bien que c'était une pièce faite à la main...¹⁶

Si l'on en croit ce témoignage, non seulement Clerselier n'a pas trompé tous les membres de l'Assemblée de Montmor en juillet 1658, mais apparemment, il n'a pas même cherché à le faire. À une date où le *Traité de la lumière* n'était pas publié, « les plus clairvoyants » pouvaient reconnaître dans la pseudo-lettre de Descartes une « pièce faite à la main » à partir d'éléments empruntés au chef d'œuvre dissimulé par Descartes : parce qu'ils avaient eu vent de certaines rumeurs, ou tout simplement en tant que lecteurs assidus de la cinquième partie du *Discours de la méthode*. Quant à ceux qui n'ont pas été immédiatement capables de voir clair dans le jeu de Clerselier, la publication du second volume des *Lettres* (1659) pouvait leur « mettre la puce à l'oreille ». Regroupant dans ce second volume les témoignages épistolaires de Descartes sur « (son) Monde », et en particulier les lettres adressées à Mersenne à ce sujet entre 1629 et 1633¹⁷, Clerselier – qui semble moins ici chercher à tromper qu'à se forger une réputation d'imposteur – livre aux membres les moins « clairvoyants » de l'Assemblée de Montmor de nouveaux indices aidant à débusquer son faux. Enfin, au cas où il soit resté après cela quelque dupe parmi les membres de l'Assemblée de Montmor, et à l'attention du grand public qui n'a pas nécessairement eu vent de l'épisode de juillet 1658, la supercherie est explicitement et publiquement dévoilée dans l'édition du *Traité de la lumière* qui paraît à Paris au début de l'année 1664 – quelques semaines à peine avant l'édition de *L'Homme*. Clerselier n'est certes pas explicitement nommée dans la préface signée par un mystérieux « D. R. », mais il est manifestement pris pour cible, accusé à la fois de recel et de falsification. Dans le sillage de Clerselier qui présentait (en 1659) la publication de *L'Homme* comme un moyen de prouver à tous un plagiat de Regius, D. R. présente la publication du *Traité de la lumière* (en 1664) comme un moyen de faire paraître au grand jour un faux de Clerselier¹⁸.

¹⁵ Voir notamment G. Belgioioso, « Un faux de Clerselier », *Bulletin cartésien*, XXXIII (2005), p.148-158.

¹⁶ *Lettres*, III, 1667, Préface (nous soulignons).

¹⁷ Dans les *Lettres* publiées en trois volumes par Clerselier (1657-1667), les nombreuses occurrences de l'expression « mon Monde » sont rassemblées dans le second volume (1659).

¹⁸ *Traité de la lumière*, 1664, Préface : « Et les particularités que j'en rapporte font voir que, comme je crois que ceux qui cachent ses sentiments, sont en quelque sorte receleurs, ceux qui lui en substituent d'autres sont faussaires ». Nous tenterons de montrer dans un prochain travail que « D. R. » est d'un pseudonyme employé par

En avril 1664, lorsque paraît pour la première fois *L'Homme de René Descartes*, Clerselier est donc à la fois accusé et reconnu pour sa disposition à falsifier les œuvres posthumes de Descartes, et c'est peu de dire qu'il n'a pas fait grand chose pour éviter cette réputation. Dans la préface de *L'Homme*, il ne fait d'ailleurs rien qui pourrait contribuer à rétablir la confiance : dans le bref passage où il règle ses comptes avec D. R., Clerselier ne répond pas à l'accusation de falsification, et il se contente de garder le silence sur l'épisode de juillet 1658.

3) Ces observations conduisent à appréhender avec précaution le passage dans lequel Clerselier conclut la première partie de la préface de *L'Homme* :

Il ne m'a pas été difficile, comme je pense, de satisfaire le Lecteur sur tous les chefs qui pouvaient concerner cette impression ; comme on n'a pu avoir de préjugé, qui ait pu empêcher qu'on n'ait ajouté foi à tout ce que j'ai dit, je veux croire qu'on m'aura fait l'honneur de s'en rapporter à ma parole ; Mais si j'entrepris maintenant de vouloir persuader quelque chose par raison, je crains fort qu'on n'apporte pas la même docilité, & que persuadé peut-être du contraire, ou prévenu par d'autres raisons, on ne puisse goûter les miennes.

À première vue, une démarcation est ici établie entre les deux parties de la préface de *L'Homme*, ou plus exactement, entre les modes de réception respectivement attendus pour chacune de ces deux parties. La première partie est historique, elle concerne les faits et l'histoire éditoriale de *L'Homme* ; la seconde partie est philosophique, elle concerne les idées exposées dans *L'Homme* et, en particulier, l'épineuse question de « l'âme des bêtes ». Croyant ou du moins « (voulant) croire » que nous lui ferons totalement confiance pour ce qui est de la narration historique, Clerselier nous demande de ne pas « (apporter) la même docilité » dans le domaine de la philosophie où, en bon cartésien, chacun est convié à douter et à juger par soi-même. En apparence, donc, il y a une nette différence entre deux attitudes attendues de la part du lecteur. Clerselier admet qu'il puisse se tromper lorsque, dans le sillage de Descartes, philosophe sur l'âme des bêtes : il envisage que l'on puisse être en désaccord avec lui grâce à jugement éclairé (« prévenus par d'autres raisons ») aussi bien qu'à cause de l'inertie des préjugés (« persuadés du contraire »). Mais en ce qui concerne l'histoire éditoriale, il n'envisage pas que l'on puisse douter de ses récits : « on n'a pu avoir de préjugé, qui ait pu empêcher qu'on n'ait ajouté foi à tout ce que j'ai dit ». Cela revient à admettre que le libre-exercice du jugement prévaut en philosophie mais pas en histoire et, en particulier, pour l'histoire des écrits philosophiques publiés à titre posthume : en la matière, il faudrait s'en remettre à la parole d'autrui, se montrer docile à l'égard des récits livrés par les éditeurs. Cependant, la prise en considération du contexte conduit à prendre au sérieux l'ironie du passage. Tandis qu'on l'accuse publiquement de falsifier *L'Homme*, et qu'un antécédent récemment porté sur la scène publique ne joue manifestement pas en sa faveur, Clerselier peut-il sincèrement ne pas voir ce qui nous empêcherait d'« ajouter foi à tout ce (qu'il a) dit » ? Entre les lignes de cette déclaration ironique, l'éditeur des œuvres posthumes ne cherche-t-il pas à avertir que le jugement critique doit s'exercer en histoire aussi bien qu'en philosophie ?

4) Que Clerselier se dise prêt à « faire voir » le manuscrit original de *L'Homme* « quand ou voudra » ne prouve pas qu'il soit effectivement passé à l'acte. Etant donnée la défiance

Clerselier qui emprunte ici à Descartes (je dois cette observation à M. Jacquelin-Boutros) ses initiales sous une forme inversée.

naturellement suscitée par les déclarations de Carolus Fabricius (sur fond du souvenir vif de la falsification de juillet 1658), il est fort probable que l'éditeur de *L'Homme* ait été sommé d'honorer son engagement par certains lecteurs scrupuleux en matière d'histoire. Pourtant, on ne dispose à ce jour (à notre connaissance) d'aucun témoignage (public ou privé) à ce sujet. À une époque où la rumeur colportée par Carolus Fabricius ne cesse pas de courir (puisque celui-ci ne retire pas son accusation), il y a de quoi être frappé par le silence. Quelle difficulté y avait-il, pour l'éditeur controversé des œuvres posthumes, de demander à quelque figure notable de son entourage de témoigner pour effacer tout soupçon ? Il pouvait mandater Chapelain, par exemple, qu'il cite comme témoin à deux reprises dans la préface de *L'Homme*¹⁹. Il pouvait aussi montrer son manuscrit à Tschirnaus et à Leibniz, lorsqu'il les reçoit à son domicile, le 24 janvier 1676, pour leur montrer « les restes de M. Descartes » et, en particulier, le manuscrit original du *Traité de la lumière*²⁰. Rien n'empêche (à ce stade) de supposer que Clerselier a fait voir son « original » sans bénéficier en retour de témoignages, ou du moins de témoignages écrits, pour sa défense. On peut également imaginer que des témoignages ont été produits avant d'être perdus. Mais en ce qui concerne le silence de la communauté cartésienne sur « l'original » de *L'Homme*, il convient de ne pas négliger une troisième hypothèse. Aux incrédules qui l'ont sommé d'honorer sa caution, Clerselier a peut-être révélé tout autre chose que « l'original » de *L'Homme* : des informations strictement confidentielles sur les modalités d'élaboration d'un ouvrage fallacieusement attribué à Descartes.

5) À défaut de pouvoir corroborer la déclaration de Clerselier au sujet de « l'original » de *L'Homme*, il faut compter avec un témoignage tardif qui contribue à renforcer encore un peu plus les soupçons (déjà forts) qui pèsent sur sa déclaration : celui d'Urbain Chevreau. Dans les *Chevreana* (1697), celui-ci rapporte qu'il a communiqué une copie de *L'Homme* à Chanut (« M. Ch. ») après l'avoir rencontré « la dernière fois » que ce dernier s'est rendu à Stockholm – soit vraisemblablement vers mai 1653²¹. D'après Chevreau, le texte de *L'Homme* a été établi à partir d'une copie transmise à Clerselier par l'intermédiaire d'Elisabeth, de La Voyette, de Chevreau lui-même et de Chanut. À première vue, les implications de ce témoignage sont relatives. Apparemment, Chevreau ne doute pas de

¹⁹ *L'Homme*, 1664, Préface. D'une part, Chapelain est témoin de ce que que les figures de La Forge et Van Gutschoven n'ont pas été élaborées à partir de celles de Schuyt ; d'autre part, il a contribué à l'écriture de la section consacrée à l'affaire Regius.

²⁰ Cf. note ms. de Leibniz exhumée par Foucher de Careil : « J'ai été aujourd'hui avec Mons. De Tschirnaus, pour lui donner la connaissance de Mons. Clerselier, et pour lui faire voir les restes de Mons. Des Cartes. (...) Il y a encore un traité *de la lumière*. Voilà son titre » (AT X, 208-209).

²¹ Chevreau, *Chevreana*, 1697 : « Dans cet intervalle, je lui dis que j'avais un Traité de l'Homme par M. Des Cartes, qu'il avait cherché inutilement avec toute la passion qu'il avait pour les Ouvrages de ce Philosophe, qu'il préférerait aux anciens et aux modernes. Il me demandât plus d'une fois comment ce trésor avait pu me tomber entre les mains ; et je répondis, que je l'avais eu de Monsieur de La Voyette, gentilhomme de la Reine, qui avait été Page du Prince d'Orange, et qui l'avait eu de Madame la Princesse Elisabeth, fameuse Elève de M. Des Cartes. Quand il en vu les premières feuilles, il me pria instamment de le lui prêter, avec promesse de me le renvoyer de Hambourg, où il aurait pris soin de le faire copier avec la dernière diligence. Etant à Paris, il en fit part à M. de Clerselier, son beau-frère, qui remit en ordre ce Manuscrit fort mal copié, qui le communiqua depuis à d'autres : et dans la Préface de ce Traité qu'on fit imprimer, on peut voir la destinée de ce Manuscrit, quoiqu'il n'y soit nullement parlé de moi, ni de M. de la Voyette, qui avait eu l'honnêteté de me le prêter ». Ce témoignage a été signalé par S. Matton, « Un témoignage oublié sur le manuscrit du Traité de l'Homme de Descartes », *Bulletin cartésien*, XXXVI, 2005, p.7-8. Pour la datation du dernier voyage de Chanut à Stockholm, Sylvain Matton cite J.-F. de Raymond, *Pierre Chanut, ami de Descartes*, Beauschesne, Paris, 1999, p.117.

l'authenticité de *L'Homme*, puisqu'il évoque une copie d'Elisabeth (vraisemblablement tirée de l'original). Son intervention ne remet en cause que les déclarations de Clerselier et la fiabilité de l'édition de 1664 : contrairement à ce qu'il prétend, Clerselier n'a pas employé l'original mais une copie et, qui plus est, un « Manuscrit fort mal copié », et de surcroît, il a pris la liberté de « remettre en ordre » ce manuscrit avant de le communiquer à d'autres. Cependant, Chevreau n'accuse pas Clerselier d'avoir menti au sujet de l'originalité de sa source manuscrite et de la « fidélité » du texte de l'édition française. Il lui reproche plutôt – chose surprenante – de ne pas avoir parlé, « dans la Préface de ce Traité qu'on fit imprimer, (où l') on peut voir la destinée de ce Manuscrit », des rôles joués par La Voyette et par lui-même dans la transmission du manuscrit employé pour de l'édition française. Cette plainte interroge. En effet, si Clerselier passe un temps considérable à parler de l'histoire des figures de *L'Homme*, il ne fournit aucune indication (en apparence du moins) en ce qui concerne l'histoire du texte. Le public savait déjà que le manuscrit de *L'Homme* avait été communiqué à Clerselier par Chanut²² ; il n'apprend rien de plus en lisant la préface de *L'Homme*. Il maintient ainsi deux zones d'ombre, de part et d'autre de la transmission entre Chanut et Clerselier. D'un côté, les modalités d'acquisition de « l'original » par Chanut restent obscures ; de l'autre, Clerselier ne parle pas de ce que suggère Chevreau, à savoir une collaboration avec divers contributeurs pour la révision d'un texte préalablement revu par ses soins (« M. de Clerselier..., qui communiqua depuis (ce manuscrit) à d'autres... »). Dans ces conditions, de deux choses l'une. Ou bien Chevreau est frappé d'amnésie et son témoignage ne mérite tout simplement pas d'être pris en considération : c'est le tribut à payer pour sauver le témoignage livré par Clerselier au sujet de l'originalité de son manuscrit. Ou bien il faut traiter la parole de Chevreau comme nous proposons d'envisager celle de Carolus Fabricius et, sans tomber dans une confiance excessive vis-à-vis du témoignage discordant, prendre au sérieux la part de vérité qu'il contient, ainsi que l'éclairage qu'il apporte, rétrospectivement et en vertu même de sa discordance, sur les propos (partiellement) fallacieux de Clerselier. Chevreau cherche peut-être à avertir a) que Clerselier ment à propos de l'original et de la fidélité de son édition, et b) que l'édition française de *L'Homme*, en dépit des apparences, a quelque chose à nous apprendre sur les zones obscures de l'histoire du texte.

La lecture des *Chevreana* conduit ainsi à reconsidérer le volume édité en 1664 par Clerselier, et en particulier sa ou plutôt ses préfaces, de façon à y chercher des indications sur « destinée du Manuscrit » employé pour établir le texte de l'édition française. Il faut alors prêter attention au récit relatif à l'élaboration des figures de *L'Homme*. Parce qu'il est anormalement long et compliqué, ce récit est ici désigné comme une « histoire » (« ce récit, ou plutôt cette histoire... »). Clerselier s'en sert peut-être comme d'un écran qui permet, sans dévoiler le secret de *L'Homme*, de rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à un travail inavouable. L'hypothèse peut paraître légère à ce stade ; elle sera bientôt corroborée par la confrontation des témoignages relatifs à l'échange qui serait survenue entre Clerselier et Regius entre avril et octobre 1659. En second lieu, la prise en considération des *Chevreana* invite à reconsidérer la préface de Schuyt comme un document susceptible de nous renseigner sur les sources non de la seule édition latine mais également de l'édition française elle-même.

²² *Lettres*, II, 1659, Préface : « C'est un des plus riches effets de la succession de ce grand Homme, qui m'ait été mis entre les mains par celui qui a été le Dépositaire de tous les biens de son Esprit ».

Après tout, Clerselier cite la préface de Schuyt dans l'ouverture de sa propre préface, il la désigne comme une « pièce » trop « belle » pour ne pas être traduite et imprimée en 1664, et surtout, il convie le lecteur à la lire de façon à « (voir), aussi bien que (lui), que s'il eût fallu régler les rangs selon le mérite, elle du passer la première »²³. La plainte de Chevreau prend alors sens : Chevreau reproche à *Clerselier* de n'avoir pas été mentionné dans l'histoire racontée *par Schuyt*. En ce qui concerne le travail sur le texte de l'édition française, ce serait donc dans la préface du *De homine* qu'il faudrait chercher le début de l'histoire, c'est-à-dire les explications sur les modalités de transmission du texte jusqu'à Chanut.

En tant que tels, les gages d'authenticité livrés par Clerselier dans la préface de *L'Homme* sont donc bien légers. Cependant, la force de l'authentification proposée par Clerselier tient à une raison externe : elle a été corroborée à l'avance, pour ainsi dire, par le premier éditeur de *L'Homme*, c'est-à-dire par Schuyt.

La complicité de Schuyt

Schuyt garantit la paternité cartésienne de *L'Homme* dans l'édition latine qui paraît à Leyde en 1662. Sans doute l'éditeur hollandais assume-t-il, de façon plus nette que ne le fait Clerselier (du moins dans la préface de *L'Homme*), l'ampleur du travail à accomplir pour établir le texte :

Plût à Dieu qu'il eût conduit lui-même l'ébauche de son œuvre à sa fin, et que nous n'eussions employé nos conjectures, pour faire paraître au grand jour un ouvrage si ingénieux !²⁴

À l'en croire, Schuyt n'a pas pris la liberté de réécrire *L'Homme* ; il s'est contenté d'un travail minimal d'interprétation nécessaire pour rendre digne de « paraître au grand jour » un brouillon parfois difficile à déchiffrer et à comprendre. N'ayant pas cédé à la tentation d'enrichir l'ouvrage en mêlant ses propres doctrines à celles de l'auteur, il est en droit d'attribuer exclusivement l'ouvrage à Descartes sur le frontispice du volume qu'il fait paraître en 1662 : *Renatus Descartes De homine figuris et latinate donatus a Florentio Schuyt*.

Schuyt est plus précis que Clerselier en ce qui concerne ses sources manuscrites et leur histoire. D'après la préface du *De homine*, le texte de l'édition latine a été établi à partir de deux copies françaises généreusement transmises par Pollot et par Van Surck en vue d'une édition latine et illustrée, ainsi que de « deux figures grossièrement tracées de la main de Descartes » (communiquées par Pollot). Les copies employées pour l'édition latine constituent des sources fiables : elles ont été directement et soigneusement tirées de l'autographe²⁵. Le témoignage de Schuyt offre ainsi, par avance, une béquille à

²³ *L'Homme*, 1664, Préface : « Pour ne pas priver les lecteurs d'une si belle pièce, et pour la rendre familière à tout le monde, je l'ai fait tourner par mon fils en français, et l'ai fait mettre à la fin du livre : non pour la placer au lieu le moins honorable, comme étant une pièce de rebut ; mais parce que ne pouvant être mise à la tête, de peur de faire un monstre de ce livre, je n'ai point eu d'autre place à lui donner. Et de fait ceux qui prendront la peine de la lire, verront, aussi bien que moi, que s'il eût fallu régler les rangs selon le mérite, elle eût du passer la première ».

²⁴ *De homine*, 1662, Préface. Pour les citations de la préface de Schuyt, nous revu la traduction imprimée par Clerselier en 1664, qui comporte des variantes instructives.

²⁵ *De homine*, 1662, Préface : « J'ai d'abord été mu par le fait que le très noble Dr Alphonse Pallot (...) me donne une copie du Manuscrit, dont il avait lui-même transcrit la sagesse avec beaucoup d'étude et de soin, avec deux figures tracées grossièrement par Descartes (...) Selon sa bienveillance naturelle, (Van Surck) a lui-même

l'authentification bancaire de Clerselier. En dépit des soupçons qui pèsent sur « l'original » détenu par Clerselier, l'essentiel peut sembler hors de cause grâce à l'édition du *De homine*. À défaut de pouvoir se fier aveuglément à l'édition française pour établir un texte fidèle à l'original, on pourrait au moins garantir, grâce à l'existence de plusieurs copies fiables impliquant des témoins fiables, que *L'Homme* est bel et bien un écrit de Descartes.

Notre affaire semble traverser une mauvaise passe : pour soutenir l'hypothèse d'une supercherie éditoriale consistant à dissimuler la vérité sur les modalités d'élaboration de *L'Homme*, il ne suffit malheureusement pas de mettre en cause (chose relativement facile) la parole de Clerselier : il faudrait également se méfier de Schuyl et, par son intermédiaire, de Pollot et de Van Surck... tant et si bien que notre affaire commence, à ce stade, à prendre l'allure d'un complot qui pourrait paraître invraisemblable, surtout à ceux qui, sous couvert d'« anticomplotisme », finissent par fermer les yeux devant l'évidence de certains complots. Schuyl, Pollot et Van Surck ont-ils pu être complices de Clerselier dans l'attribution fallacieuse de *L'Homme* à Descartes ? La question n'est peut-être pas aussi incongrue qu'il n'y paraît de prime abord. Après tout, la complicité entre Clerselier et Schuyl et, en particulier, le rôle trouble joué par Clerselier dans l'édition du *De homine* ne sont-ils pas au cœur d'une affaire sensible et bruyante qui, entre 1659 et 1664, occasionne une série de témoignages discordants, ou du moins provisoirement discordants, et à elle seule tout un roman ? La prise en considération de cette affaire aide à y voir plus clair au sujet de la complicité de Schuyl à la falsification de *L'Homme*.

1) Dans la préface au second volume des *Lettres* (1659), où il annonce la publication prochaine de *L'Homme*, Clerselier lance un appel à collaboration pour l'édition de l'ouvrage. Il distribue ici les rôles pour une ou plutôt pour deux éditions à venir. S'octroyant le privilège du travail sur le texte (« je tâche maintenant lui donner la meilleure forme qu'il est possible »), il lance un appel à contribution pour l'élaboration des figures. Une proposition très précise est formulée : Clerselier s'engage à remettre au dessinateur une copie de son manuscrit de *L'Homme*, et peut-être même plus (« tout ce qui sera nécessaire ») à condition de conserver le privilège de la première édition du texte *en langue française*. L'éditeur français envisage manifestement une édition internationale et bilingue de *L'Homme* : une édition parisienne (en français) et une édition étrangère (vraisemblablement en latin) qui partageraient à la fois les mêmes figures (élaborées par un collaborateur étranger) et le même texte (établi à partir du manuscrit de Clerselier) – à la traduction près. Clerselier fait aussi comprendre qu'il ne voit pas d'inconvénient à ce que la traduction paraisse avant l'écrit dans sa langue originale²⁶.

2) Dans la préface du *De homine* (1662), Schuyl introduit Clerselier comme l'un des trois promoteurs de son ouvrage, avec Pollot et Van Surck. À l'en croire, Schuyl n'a pas agi de son

gravé un camé d'après l'autographe de notre Auteur, avec tout le soin qu'il a pu, afin de me l'offrir de son plein gré ».

²⁶ *Lettres*, II, 1659, Préface : « Je tâche maintenant de lui donner toute la meilleure forme qu'il est possible ; Et parce qu'en autres choses les Figures y manquent, j'invite tous les Savants de me vouloir aider à les suppléer. Que si quelque obligeante personne, jalouse de la réputation de Mr Descartes, & de la sienne propre, voulait s'offrir à ce glorieux travail, je le prie de vouloir m'en donner avis. Fût-il étranger, pourvu qu'il me donne de sûres & de fidèles adresses, je lui ferai mettre entre les mains tout ce qui sera nécessaire ; & ne stipulerai point d'autre condition avec lui, sinon que ce Traité ne sera point imprimé en notre Langue dans les Pays Etrangers, qu'il ne l'ait premièrement été en France ».

plein gré : l'offre de Pallot l'a « mis en branle » (*me movit*) ; l'autorité de Van Surck l'a « poussé » (*impulit*) à achever l'ouvrage ; enfin, Clerselier « a promu » (*promovit*) et « pressé » (*ursit*) son travail. Les « réclamations » (*sugillationes*) de ces trois nobles figures ont fini par avoir raison de la « réserve » (*pudor*) spontanée de Schuyl. Celui-ci n'a pas pu refuser d'accéder à leurs requêtes parce qu'il sentait redevable : non seulement envers Descartes dont ses interlocuteurs ont agité les « mânes », mais également envers les trois promoteurs de l'édition latine. La redevabilité de Schuyl envers Pollot et Van Surck a quelque chose de personnel. Ils l'ont tous deux obligé par leur générosité en communiquant leurs manuscrits ; Pollot a eu l'amabilité d'offrir les deux figures de Descartes ; Van Surck a eu la bonté de réaliser sa copie dans le but précis de l'offrir à Schuyl. De son côté, la dette contractée envers Clerselier n'a rien de personnel. N'ayant manifestement pas pu bénéficier du manuscrit de Clerselier pour préparer l'édition latine, Schuyl se contente de lui adresser un remerciement plus formel, au nom du public plutôt qu'en son nom propre, pour le soin qu'il prend d'« éditer fidèlement l'œuvre posthume de Descartes »²⁷. D'une pierre deux coups, Schuyl libère Clerselier des soupçons colportés par Carolus Fabricius (en soulignant la *fidélité* de son entreprise) en même temps qu'il informe indirectement le public de l'échec du projet éditorial formulé dans la préface au second volume des *Lettres* (1659). Comme on pouvait s'y attendre, *L'Homme* paraît aux Pays-Bas et en latin plutôt qu'à Paris en langue française ; mais contrairement à ce qui était prévu, le texte de l'édition étrangère n'a pas été établi à partir du manuscrit détenu par Clerselier. Schuyl n'explique pas l'accident de parcours. Mais dans la fermeture de sa préface, il prend soin de souligner une seconde fois l'implication de Clerselier dans sa propre entreprise. Comme s'il s'attendait à être désavoué, l'éditeur du *De homine* informe le public de l'existence de lettres dans lesquelles Clerselier a promu son « entreprise » (*conatus*). S'il venait à l'esprit de Clerselier de nier son implication dans l'édition latine, il pourrait donc produire des preuves. En outre, Schuyl fait savoir que Clerselier avait reçu une copie du manuscrit français employé pour l'édition latine lorsqu'il a promu son entreprise. Clerselier ne pourra donc pas prétendre qu'il n'avait pas pris conscience des défauts du texte de l'édition latine. Enfin, Schuyl précise ce qu'il faut entendre par *promotion* : Clerselier aurait non seulement déclaré que l'entreprise de Schuyl ne lui déplaisait pas et qu'elle ne déplaisait pas à d'autres savants en France, mais aussi et surtout qu'il la jugeait digne d'« être donnée au public en son nom »²⁸.

²⁷ *De homine*, 1662, Préface : « Mais il est temps maintenant que je rende raison de ma témérité. J'ai d'abord été mu par le fait que le très noble Dr Alphonse Pallot (...) me donne une copie du Manuscrit, dont il avait lui-même transcrit la sagesse avec beaucoup d'étude et de soin, avec deux figures tracées grossièrement par Descartes, qui sont aux pages 25 & 43. J'ai ensuite été tiré dans ma réserve, et poussé à achever l'ouvrage et à le faire paraître au grand jour, par l'Autorité d'Anthony Stuler van Surck, ou Monsieur de Bergues (...) : selon sa bienveillance naturelle, celui-ci a lui-même gravé un camé d'après l'autographe de notre Auteur, avec tout le soin qu'il a pu, afin de me l'offrir de son plein gré. Enfin le travail a été promu et pressé par le très noble D. Claude Clerselier (...). En tant que principal Tuteur & Curateur de l'œuvre posthume de Descartes, celui-ci prend soin d'éditer fidèlement les œuvres plus durables, que le cèdre (*cedro dignioria*), que celui-ci nous a laissées. A dire vrai, m'opposer à ces héros, qui exigeaient mon petit travail, d'une certaine façon, au nom des mânes de Descartes, me semblait une inexpiable ingratitude envers de tels hommes et un crime envers Descartes ».

²⁸ *De homine*, 1662, Préface : « Et comme le Tuteur de ce livre lui-même a témoigné dans ses lettres que mon entreprise (dont je lui avais fais parvenir une copie) est digne de ne lui pas déplaire, ni à d'autres savants en France, et d'être donnée au public en son nom, je la voici : J'ose espérer qu'arrachée par l'autorité de tant de grands hommes, l'audace qui est la mienne de ne pas avoir craint de communiquer aux Philosophes ce Livre inoffensif et très utile, sera excusée du moins par les plus sages, desquels seuls je souhaite l'approbation ».

3) Clerselier fait grand cas de Schuyt et de l'édition latine du *De homine* dans la préface de *L'Homme* (1664). À ce sujet, ses déclarations s'organisent en deux parties distribuées de part et d'autre du bref passage où il règle ses comptes avec D. R., l'éditeur du *Traité de la lumière*²⁹. Clerselier commence par formuler un jugement sévère à l'égard du *De homine*. S'il approuve (sans réserve) une préface qui, de son propre aveu, aurait « passer la première » (c'est-à-dire avant sa propre préface), et s'il n'a rien à redire sur la traduction de Schuyt, Clerselier dénonce trois fautes de l'édition latine : les figures (qui ne sont pas assez « intelligibles » ni « propres à l'intelligence du texte »), le texte (qui n'est pas « fidèle » à « l'original ») et la séparation de *L'Homme* et du reste du « livre résumé dans la *Méthode* de Descartes ». Aussi Clerselier reproche-t-il à Schuyt de s'être « précipité ». Schuyt aurait évité les fautes de l'édition latine s'il avait eu la patience d'attendre la publication de l'édition française³⁰. Schuyt avait donc raison de craindre un désaveu de la part de Clerselier.

Etant données les allégations de Schuyt sur son implication dans l'édition latine et, en particulier, l'évocation de lettres dans lesquelles il aurait donné son accord pour que celle-ci soit publiée « en son nom », il revient à Clerselier de se défendre. Celui-ci se livre à l'exercice après avoir réglé ses comptes avec « D. R. ». À l'en croire, les fautes du *De homine* seraient le résultat d'un fâcheux malentendu. Pour expliquer que celui-ci ait pu se produire, Clerselier détaille (davantage que ne le faisait Schuyt) le récit relatif aux circonstances et aux contenus de leur échange, et il fait état de quatre lettres.

Si l'on en croit la préface de *L'Homme*, a) Pollot a écrit à Clerselier pour l'avertir que Schuyt préparait une édition latine (à partir d'une copie et de deux figures de Descartes) et qu'il s'était lancé dans le travail sur les figures. b) Clerselier a contacté Schuyt pour lui demander de lui faire parvenir les deux figures de Descartes et, à cette occasion, lui soumettre

²⁹ En raison de cette distribution, et de la disproportion entre les sections respectivement consacrées à Schuyt et à D. R., il peut sembler que l'affaire Schuyt-Clerselier constitue (dans la préface de *L'Homme*) une diversion *ad hoc* qui permet de détourner des interrogations suscitées la relation entre Clerselier et D. R. Et cela vaut d'autant plus d'autant plus qu'à l'heure de publier le *Traité de la lumière* en appendice de la réédition de *L'Homme* (1677), Clerselier ne jugera pas bon de s'étendre sur sa relation avec D. R. davantage qu'il ne l'avait fait en 1664, ni, de façon générale, sur l'histoire éditoriale du *Traité de la lumière*.

³⁰ *L'Homme*, 1664, Préface : « Mais ce n'est pas ce qui me met en peine, M. Schuyt est trop raisonnable pour trouver quelque chose à redire à ce procédé, et ceux qui liront (sa préface), sauront bien lui rendre le rang qu'elle mérite. S'il avait aussi bien rencontré dans les figures des muscles et du cerveau qu'il a inventées, comme il l'a fait dans sa préface, et qu'il eût travaillé sur une copie plus fidèle pour faire sa version, je n'aurais rien voulu faire autre chose, que remettre ce traité dans sa langue naturelle, et me serais servi de ses propres figures, qui l'emporte sans doute de beaucoup sur celles que j'ai fait mettre dans ce livre, si l'on a simplement égard à la gravure et à l'impression, mais que je crois pour la plupart être moins intelligibles et moins propres à l'intelligence du texte. Comme elles ne sont pas de moi, j'en puis dire plus librement mon sentiment, et cela n'empêchera pas le jugement que les autres pourront faire. C'est pourquoi je le prie de m'excuser, si après l'avoir remercié des louanges trop obligeantes dont il m'a comblé et honoré dans sa Préface, Je ne laisse pas de dire ici qu'il s'est un peu trop hâté dans l'impression de ce Traité, & que s'il m'avait fait la faveur de m'en avertir, je l'aurais prié de la sursoir (comme il était ce me semble assez raisonnable) jusqu'à ce que j'eusse fait imprimer ici en Français, moi qui en avait l'original; & aurais en même temps empêché qu'il ne fût tombé, comme il a fait, en plusieurs fautes, ce qui sans doute aurait rendu son livre meilleur. Je ne veux pas ici les noter toutes, ceux qui prendront la peine de confronter son latin avec le français, les pourront aisément remarquer. Je dirai seulement que, pour avoir voulu corriger le premier mot de la première période, il lui a donné un tour qui défigure un peu le commencement. En effet à considérer ce Traité comme un Livre à part, & détaché de tout autre, ce qu'a mis Monsieur Descartes à l'entrée, semble n'avoir point de sens; & c'est ce qui a trompé Monsieur Schuyt, & qui l'a porté à en changer le Frontispice ; Mais s'il eût su que ce Traité n'est qu'une suite du Livre dont il parle dans sa Méthode, & que l'original que j'ai, & que je ferai voir quand on voudra, a pour titre « Chapitre XVIII », il se serait empêché de le corriger »

une proposition semblable à celle qui est formulée à l'attention du public dans la préface au second volume des *Lettres*. À ceci près que Clerselier n'a pas accepté de communiquer immédiatement son manuscrit à Schuyl. Il ne s'est engagé à le faire qu'à condition d'avoir été préalablement satisfait par les figures de Schuyl (« si je les trouvais justes »). Schuyl a ainsi été averti que ses figures seraient imprimées dans l'édition française *si Clerselier les jugeait bonnes*, et qu'il pourrait alors bénéficier du manuscrit original pour préparer l'édition latine. En creux, il pouvait comprendre que, si *ses figures ne convenaient pas à Clerselier*, celui-ci chercherait un autre collaborateur. Et il était censé comprendre que, dans cette dernière hypothèse, il lui faudrait attendre la parution de l'édition française pour s'assurer de ne pas publier lui-même la traduction latine d'un texte infidèle. c) Schuyl a fait preuve d'une grande « civilité » dans sa réponse à Clerselier. D'abord, il a accepté de communiquer sans différer les deux figures de Descartes. Ensuite, il a répondu favorablement à la proposition de Clerselier, et soumis sa candidature en communiquant ses propres figures. Enfin, il a fait parvenir à Clerselier une copie de son manuscrit. Clerselier ne lui avait pas demandé de le faire (« il m'offrir plus que ce que je n'avais demandé ») et Schuyl ne l'a pas tant fait pour l'établissement du texte de l'édition française (Clerselier n'en a pas besoin puisqu'il possède l'original) que pour l'intelligibilité des figures de l'édition latine (« il m'envoya une copie du traité dont il s'était servi pour inventer (ses figures) »). d) Les figures de Schuyl n'ont pas plu à Clerselier, et celui-ci n'a donc pas donné suite à la collaboration envisagée : dans sa réponse à Schuyl, il n'a pas réitéré sa proposition de faire imprimer les figures de Schuyl dans l'édition française, et il s'est abstenu de faire parvenir son manuscrit à Schuyl. Cependant, soucieux de ne pas se montrer « trop incivil » (étant donnée la civilité dont Schuyl avait fait preuve à son égard), il n'a pas attiré l'attention de Schuyl sur les défauts du *De homine*. D'une part, il n'a pas dit le mal qu'il pensait des figures de Schuyl : son interlocuteur pouvait le comprendre en constatant qu'il ne donnait pas suite à leur collaboration. D'autre part, il n'a pas averti Schuyl des défauts de sa source, ni de l'appartenance de *L'Homme* au « livre résumé dans (la) *Méthode* (de Descartes) » : Schuyl était censé pouvoir corriger ces défauts par lui-même en consultant l'imprimé de l'édition française, et s'éviter ainsi le désagrément d'une correction étrangère. Clerselier n'a pas jugé nécessaire de se montrer plus explicite parce qu'il n'imaginait que Schuyl oserait publier l'édition latine avant l'édition française : il allait sans dire, de son point de vue, que la priorité revenait à celui qui détient l'original. Enfin, Clerselier ne s'est pas contenté de ne pas dire le mal qu'il pensait du *De homine*. Il a longuement loué l'entreprise de Schuyl en considérant l'intention plutôt que le résultat : « je ne songeais plus qu'à m'étendre sur ses louanges, qui lui étaient bien dues ». En bon français, Clerselier ne craint pas que les civilités excessives ne soient source de quiproquos. Hollandais et peu accoutumé à de tant de manières, Schuyl ne l'a pas entendu de cette oreille, et il s'est cru autorisé à publier l'édition latine sans attendre l'édition française. Après avoir avoué que la préface de Schuyl aurait dû « passer la première », Clerselier prétend que Schuyl n'était pas censé « passer le premier ».

Ainsi, les deux voix qui prennent part au récit sur l'implication de Clerselier dans l'édition latine finissent par s'accorder. La boucle est habilement bouclée par un récit susceptible de convenir aux deux protagonistes de l'affaire : les fautes du *De homine* seraient la conséquence d'un malentendu qui, en dernière instance, ne serait pas le fait des éditeurs mais la conséquence fâcheuse d'une variété culturelle. Il s'en faut pourtant de beaucoup que l'on

puisse prêter foi à cette belle histoire. Dans la fermeture de la préface du *De homine*, Schuyl présente Clerselier comme le troisième et dernier promoteur de son entreprise ; Clerselier mentionne Schuyl dans l'ouverture de la préface de *L'Homme*, il prend soin de faire traduire et imprimer une traduction française de la préface du *De homine* à laquelle il reconnaît une priorité de droit ; des deux côtés, le ton est respectueux et même élogieux. Tout cela traduit sans doute, entre les deux premiers éditeurs de *L'Homme*, une relation plus étroite et plus solide que celle dont témoigne le récit d'un malentendu qui serait survenu au terme d'un échange ponctuel – un échange dont aucun des deux protagonistes ne précise d'ailleurs la date. On peine à croire, en particulier, que Clerselier et Schuyl aient pu faire l'impasse sur l'explicitation d'une question aussi importante que celle de l'ordre des publications – une question jugée assez importante pour être soulevée, dans la préface au second volume des *Lettres* où Clerselier ne s'adresse pourtant pas à un collaborateur déterminé.

En second lieu, si Schuyl croyait (comme il le prétend) que Clerselier approuvait entièrement son ouvrage, pourquoi s'attendrait-il à être désavoué en 1662 ? Au contraire, s'il avait compris que Clerselier n'approuvait pas le *De homine*, pourquoi se précipiterait-il à publier un écrit dont l'original s'apprête à paraître fidèlement en France ? Passe encore que l'éditeur hollandais ne veuille pas reconnaître les défauts de ses figures, et qu'il n'ait pas conscience des défauts de son manuscrit. Reste la dernière des trois critiques adressées par Clerselier : Schuyl peut-il vraiment ignorer l'appartenance de *L'Homme* au « livre résumé dans (la) *Méthode* » ? Nous ne le croyons pas. Schuyl connaît assez bien son *Discours de la méthode* pour reconnaître, à la fin du résumé livré dans la cinquième partie, le texte qu'il est lui-même en train d'éditer. Depuis la publication du second volume des *Lettres* (1659), il peut d'ailleurs compter sur deux témoignages relatifs à l'élaboration de *L'Homme* dans le cadre de ce que Descartes appelle ici « (son) Monde »³¹. D'ailleurs, au moment de présenter *L'Homme*, Schuyl lui attribue les traits caractéristiques du *Traité de la lumière* : il le décrit comme un ouvrage dans lequel Descartes court-circuite la polémique et refuse les usages scolastiques, en étroite complémentarité avec les *Méditations* et par démarcation des *Principia*. Son analyse semble traduire une parfaite conscience tant de la position occupée par le *Traité de la lumière* au sein de l'œuvre philosophique de Descartes que de celle occupée par *L'Homme* au sein du *Traité de la lumière*³². Si Schuyl n'ignore pas que *L'Homme* participe d'un plus vaste traité de physique, pourquoi n'en parle-t-il pas ? Pourquoi désigne-t-il *L'Homme* comme un « livre » ?

³¹ Les lettres n°37 et n°74, cf. *Lettres*, II, 1659, p.344-345 et p.346-347.

³² *De homine*, 1662, Préface : « Il est vrai que l'illustre Descartes, croyant que c'était assez pour dissiper les ténèbres de l'ignorance, que de faire paraître les lumières de la vérité, n'a pas voulu gâcher ses efforts à réfuter ses Adversaires, mais tâchant d'abrégier son travail, comme dans ses Méditations Métaphysiques lorsqu'il pense que les perfections et nos esprits sont séparés et très éloignés de la matière sédimentée : de même dans ce livre, il s'est contenté de tracer, comment les actions corporelles s'accomplissent dans notre Corps ; & comment les bêtes, bien que privées d'Âme connaissante, opèrent par la seule disposition de leurs organes : chose que les Ignorants, trompés en vérité par la similitude, ont cru provenir d'une Âme connaissante ». Pour une analyse similaire à propos du *Traité de la lumière*, et sur sa position dans l'œuvre philosophique de Descartes (complémentarité avec les *Méditations*, démarcation avec les *Principes*), cf. *Discours de la méthode* (1637), *Lettre à Dinet* (1642), les nombreuses indications de *Lettres* II (1659), ainsi que le témoignage (vraisemblablement celui de Clerselier) relayé par Leibniz dans sa note manuscrite du 24 juillet 1676 : « Il y a encore un traité de la lumière. Voilà son titre. Mais le traité même est ce que Mons. Des Cartes appelle son Monde, ou Méditations physiques, faites, comme les Métaphysiques, d'un style familier, quoiqu'elles ne disent en substance que ce qui est dans ses Principes philosophiques » (AT X, 208-209).

Enfin et surtout, pourquoi « changer le frontispice » de l'ouvrage, selon le mot employé par Clerselier (qui y voit une preuve irréfutable de son ignorance), en substituant au démonstratif sur lequel s'ouvre le texte (« Ces hommes ») une tournure générale (« *Omnes homines* ») qui ne permet pas de signaler que l'on se situe dans les « espaces imaginaires » d'une fable et qu'il ne sera pas directement question des vrais hommes ?

3) Si la prétendue ignorance de Schuyl interroge, en ce qui concerne l'appartenance de *L'Homme* à un plus vaste traité de physique, que faut-il penser des propres contradictions de Clerselier ? Dans la préface de *L'Homme*, celui-ci affirme qu'il aurait fait paraître *L'Homme* avec le reste du « livre résumé dans (la) *Méthode* » s'il n'en avait été empêché par les circonstances :

Ce Livre-là même a aussi depuis peu été mis en lumière à mon insu, avec ce titre, Le Monde de Monsieur Descartes, ou Traité de la Lumière ; On s'est aussi trop précipité à l'imprimer ; Et si celui qui l'a mis entre les mains du Libraire eût voulu avoir un peu de patience, & retenir le zèle qu'il a témoigné avoir pour le bien du public, je l'aurais contenté dans cette impression même, où mon dessein avait été de le joindre ; & lui aurais donné une plus belle forme, des Figures mieux faites, & un texte plus fidèle ; ce que je pourrai faire quelque jour.

Pour expliquer l'impossibilité dans laquelle Clerselier se trouve de faire paraître *L'Homme* avec le *Traité de la lumière*, Adam et Tannery signalent l'implication de Théodore Girard, l'un des trois libraires chargés de l'impression de *L'Homme*, dans l'édition récente de ce traité par D. R.³³. Cependant, la remarque ne suffit pas à résoudre les difficultés soulevées par le témoignage de Clerselier au sujet de son projet initial d'une édition conjointe de *L'Homme* et du *Traité de la lumière*. En effet, dans la préface au second volume des *Lettres* (1659), il annonçait déjà la publication de *L'Homme* comme s'il s'agissait d'un ouvrage séparé, ou du moins sans évoquer le *Traité de la lumière*³⁴. Dans ces conditions, il semble n'y avoir qu'une seule façon de sauver la déclaration d'intention formulée dans la préface de *L'Homme* au sujet d'une édition conjointe de *L'Homme* et du *Traité de la lumière* : celle qui consiste à supposer qu'en 1659, Clerselier ne parlait pas du *Traité de la lumière* parce qu'il avait l'intention de le faire paraître, en guise d'appendice, à la suite de l'ouvrage « qui porte le nom de *L'Homme* ». Or l'hypothèse est expressément récusée par Clerselier lui-même en 1677. À l'heure de faire paraître *L'Homme* et le *Traité de la lumière* au sein d'un même volume, celui-ci s'excuse de publier le *Traité de la lumière* après *L'Homme*, et de n'avoir pu « remettre les choses dans

³³ « Clerselier regrette aussi qu'on ait donné trop vite, en 1664, le *Traité de la lumière* dont il avait, dit-il, « un texte plus fidèle, avec des figures mieux faites », et qu'il se proposait de joindre au *Traité de l'homme*, dans le même volume, puisqu'aussi bien c'étaient comme les deux parties d'un même tout. Il ne l'a pas fait cependant, nous l'avons vu, dans sa publication de 1664, et la raison en est facile à devenir : le petit volume du Monde, qui venait à peine d'être publié, mentionne que Jacques Le Gras, l'imprimeur, a fait part de son privilège à Michel Bobin, Nicolas le Gras, et Théodore Girard, « pour en jouir suivant l'accord fait entre eux ». Mais Théodore Girard est précisément le nom de l'imprimeur que nous avons vu en tête du volume de *L'Homme* : imprimer aussi dans le même volume le *Traité de la lumière*, en 1664, c'eût été arrêter net le débit des exemplaires petit in-8, qui donnaient ce Traité à part, et qui, tout nouvellement parus, étaient loin encore d'être épuisés » (AT XI 2-3). L'observation s'applique également à Michel Bobin. Ainsi, ce n'est pas un mais deux des trois libraires parisiens impliqués dans l'impression de *L'Homme* qui sont également impliqués, début 1664, dans celle du *Traité de la lumière*.

³⁴ *Lettres*, II, 1659, Préface : « On ne peut rien donner à l'homme de plus beau ni de plus précieux, que ce qui porte son Nom et son Caractère. Telle sera la marque du Livre que je promets ; son titre est, L'HOMME DE RENE DESCARTES... »

leur ordre naturel ». Invoquant derechef le poids des contingences sociales et historiques qui pèsent sur la pratique de l'édition (« cela aurait apporté trop de changements »), il demande au lecteur de « suppléer » cet ordre « en lisant (le livre) »³⁵. Quoiqu'il prétende dans la préface de *L'Homme*, Clerselier n'a sans doute jamais eu l'intention de corriger la faute de Schuyt en faisant paraître, dès le premier coup, le *Traité de la lumière* aux côtés de *L'Homme*.

Il faut feindre la discorde pour ourdir un complot. Nous possédons désormais de sérieuses raisons de croire que Schuyt et Clerselier ont agi en étroite coordination pour préparer une double édition (bilingue) de *L'Homme*. Si l'on en croit leurs récits, certes, le projet de collaboration aurait échoué. Il semble pourtant que ce projet a abouti, sinon totalement, du moins partiellement. Sans doute, les figures des deux éditions ne sont pas les mêmes : l'impossibilité de s'entendre sur les figures de Schuyt offre ainsi une base pour simuler le manque de coordination. Mais le travail sur le texte, en toute vraisemblance, a été mis en commun. « L'original » à partir duquel Clerselier prétend établir le texte n'est peut-être autre, en réalité, que l'écrit auquel Schuyt est parvenu à partir de plusieurs copies et grâce à un effort de déchiffrement et d'interprétation qu'il ne dissimule pas. À ce résultat, Clerselier aurait apporté – si l'on en croit la préface au second volume des *Lettres* – que des révisions mineures vouées à embellir la forme³⁶. De ce point de vue, il importait d'avertir d'emblée que la préface de Schuyt méritait de « passer la première », la plainte de Chevreau ne sera pas infondée.

Les avatars de Regius

Schuyt n'évoque pas Regius. Pourtant, si l'on en croit Baillet, Regius aurait joué un rôle important dans la carrière intellectuelle de Schuyt. Le 9 juillet 1639, lors d'une dispute sur l'aimant soutenue par le jeune Schuyt (qui n'était pas encore cartésien) sous la direction de Senguerdus, Schuyt aurait été en difficulté pour répondre aux objections. Regius serait alors intervenu de façon intempestive :

Le répondant quoique fort bien exercé sur les cahiers de son Maître paru un peu embarrassé. Mais le professeur (Senguerdus) ayant pris la parole pour le dégager, Regius se leva, et sans respecter ni l'assemblée ni la profession, l'interrompt, lui insulta mal à propos, et voulu adjuger à l'agresseur une victoire que l'honnêteté et la coutume l'obligeait de laisser au répondant. Cette action que nous n'avons d'ailleurs appris que par le canal de ses ennemis, choqua généralement tous les Professeurs de l'Université, et les disposa la plupart à écouter ce que Voetius voulait leur insinuer contre les nouveautés.

³⁵ *L'Homme*, 1677, Préface. Ici comme ailleurs, la redondance des récits livrés trahit leur artificialité.

³⁶ *Lettres*, II, 1659, Préface : « je tâche maintenant de lui donner la meilleure forme qu'il est possible ». Clerselier exagère lorsqu'il évoque les variantes de *L'Homme* dans sa préface de 1664 (« je ne veux pas prendre la peine... »). Si on laisse de côté la faute inaugurale de Schuyt (« *Omnes homines* »), les deux éditions présentent peu de variantes significatives – d'après ce qu'il est permis de juger malgré la traduction. Les variantes entre les deux éditions du *Traité de la lumière* (1664-1677), ou plutôt entre les trois éditions du *Traité de la lumière* (en incluant à l'enquête la fausse lettre lue devant l'Assemblée de Montmor en 1658 et publiée en 1667) sont nettement plus significatives. Pourtant, Clerselier n'en parle – ni en 1664, ni en 1677. Une fois de plus, le bruit suscité par l'édition de *L'Homme*, dans la préface de 1664, semble servir de mode de diversion qui détourne des questionnements relatifs à la relation entre Clerselier et D. R. et à l'histoire éditoriale du *Traité de la lumière*.

Il n'est pas sûr qu'il faille se fier au témoignage de Baillet lorsque celui-ci avertit que l'épisode du 9 juillet 1639 ne lui a été relaté que « par le canal (des) ennemis (de Regius) »³⁷. Cependant, ce qu'il rapporte est *de facto* révélateur d'une certaine image (fidèle ou fictive) de Schuyl et, en particulier, sa relation avec Regius. Baillet fait savoir que les disciples orthodoxes de Descartes voient Schuyl comme un péripatéticien doué converti à la nouvelle philosophie dans une atmosphère électrisée par les provocations malvenues de Regius.

Les lecteurs clairvoyants n'ont pas eu besoin d'attendre le témoignage de Baillet pour soupçonner l'implication de Regius, derrière l'avatar de Schuyl, dans l'édition latine du *De homine*. De 1657 à 1661, la controverse publique entre Clerselier et Carolus Fabricius (sans doute un autre avatar de Regius) fournit déjà, entre les lignes, des indications assez nettes à ce sujet.

1) Dans la dernière partie de la préface au premier volume des *Lettres* (1657), pour son entrée sur la scène publique, Clerselier prend part aux animosités personnelles cartésiano-régiennes ouvertes en 1645 : depuis la parution du *Programma* de Wassenauer (1648), ces querelles personnelles se déroulent en marge de la controverse sur l'esprit humain, et elles ont donné lieu à une série d'interventions, *via* l'édition des *Notae* de Descartes (1648), de la *Brevis explicatio* de Regius (1648) et de la *Brevis replicatio* de Tobias Andreae (1653). Clerselier adresse deux critiques à Regius. La première était déjà formulée par Tobias Andreae et par Descartes lui-même : Regius se serait éloigné de Descartes sur plusieurs questions importantes, et en particulier au sujet la « nature de nos âmes ». La seconde critique concerne l'irrévérence de la seconde édition de la physique de Regius, à savoir la *Philosophia naturalis* (1654) : en supprimant la référence élogieuse à Descartes qui figurait au début des *Fundamenta physices* (1646), Regius aurait cherché à dissimuler ce qu'il doit à Descartes³⁸. En tant que curateur des œuvres posthumes, Clerselier a les moyens de prouver les emprunts de Regius : d'une part, les lettres familières de Descartes à Regius qu'il publie, sans différer, dans le premier volume des *Lettres* (lettres n°81 à 99), d'autre part, des « écrits qui seraient tombés dans les mains de Regius » dont « (il) espère faire part dans peu au public » : le lecteur peut ici reconnaître, sans trop de difficulté, « (l'ouvrage) encore imparfait touchant la nature des animaux qui est tombé entre les mains (de Regius) » dont il est question dans la *Lettre-Préface* des *Principes* (1647).

Clerselier attire notre attention sur une difficulté soulevée par son propre récit. S'il est vrai que Regius a plagié *L'Homme* de Descartes, toute tentative de dissimulation semble vaine de la part de Regius : il suffira de publier *L'Homme* pour le confondre. Dans ces conditions, pourquoi Regius s'obstine-t-il à dissimuler ses emprunts ? Clerselier propose résoudre le problème à moindre frais, en invoquant l'étourderie de Regius. La stratégie employée par Regius était efficace du vivant de Descartes (puisque celui-ci était résolu de ne pas publier *L'Homme* de son vivant) ; elle a cessé d'être pertinente après sa mort ; après avoir supprimé

³⁷ Baillet, *La vie de Descartes réduite an abrégé*, Paris, 1692, p.171.

³⁸ À la suppression de la référence inaugurale à Descartes (Dédicace au Prince d'Orange), sur laquelle Clerselier attire l'attention, répondent deux additions dans le développement final la « liberté de philosopher », dont une remarque fort significative qui signe le début de l'ère des fourberies : « Cependant, s'il se trouve quelqu'un qui, contre mon attente, veuille user de fourberie : qu'il en use (*sycophantari velit : sycophantetur*). Et que la fourberie traverse les siècles (& *sit sycophantia in secula*). Sans doute, nous n'y répondrons que par un rire agréable ». Cf. *Fundamenta physices*, 1646, p.305-306, *Philosophia naturalis*, 1654, p.441.

les éloges de Descartes, quelque part entre 1646 et 1650, Regius aurait « oublié la circonstance du temps » et il n'aurait pas pensé à rétablir l'aveu de ce qu'il n'était désormais plus en mesure de dissimuler.

Clerselier achève la préface au premier volume des *Lettres* en formulant deux souhaits. Il espère d'abord que les éloges de Descartes seront rétablis dans la troisième édition de la physique de Regius : ce ne sera pas le cas dans la *Philosophia naturalis* de 1661³⁹. Ensuite et surtout, il convie le brillant renégat à « réparer sa faute » en reprenant de l'office au sein de l'armée cartésienne de façon à poursuivre les conquêtes que Descartes n'a pas eu le temps d'achever. Les termes dans lesquels Clerselier formule son appel à la rédemption méritent de retenir toute notre attention. Regius est ici prié de « se (revêtir) des armes de Descartes », et Clerselier souligne que, de son point de vue, ces armes lui « vont » mieux qu'à quiconque. Ces déclarations font écho à la présentation élogieuse de Regius en début de section : « on aurait pu espérer de son génie de voir Monsieur Descartes comme ressuscité en lui ». Entre la quasi-ressuscitation de Descartes en Regius et le revêtement par Regius des armes de Descartes, il est d'ores et déjà tentant d'envisager, entre les lignes, l'hypothèse d'une contribution inavouée de Regius à *L'Homme de René Descartes*.

2) Le clan Regius ne tarde pas à répliquer. Dès 1657, c'est au tour de Carolus Fabricius d'entrer en scène à l'occasion de la réédition de la *Brevis explicatio*. Comme Socrate dans l'*Apologie*, il distingue deux sortes d'accusations personnelles contre Regius. En ce qui concerne les accusations anciennes (celles de Descartes), Carolus Fabricius reprend, pour l'essentiel, les thèses et les arguments développés par Wassenaer : il dénonce le tyrannie d'un certain Descartes (1645-1648) et vante la « liberté de philosopher », il rejette le paradigme de la relation entre maître et disciple et promeut celui de la « collusion » des « pensées familières ». L'intérêt de son intervention tient principalement aux réponses qu'il apporte aux accusations récentes, à savoir celles de Tobias Andreae, et surtout celles de Clerselier. Carolus Fabricius avertit d'emblée que toutes les accusations récentes ne sont pas alléguées sur le même mode : les plus récentes (c'est-à-dire celles de Clerselier) se caractérisent par leur futilité en raison de l'irruption de « fourberies » ou d'« impostures »⁴⁰.

En ce qui concerne les lettres familières de Descartes à Regius publiées en 1657 (lettres n°81 à 99), Carolus Fabricius reproche d'abord à Clerselier d'avoir violé « les acarnes sacrés de l'amitié et de la familiarité » en publiant, à l'insu de Regius, des textes qui n'ont pas été écrits pour être vus de tous. Il s'agit du point de vue de Carolus Fabricius d'une faute très grave, qui mérite « une lourde sanction ». Ensuite, il accuse Clerselier d'avoir commis un faux. En dépit de son engagement de ne rien faire paraître qui soit « sorti de la plume » de Descartes, Clerselier « altère » et « détruit » ; c'est un « faussaire » ; les lettres 81 à 99 « ne méritent en elles-mêmes aucune confiance, mais il faut les considérer comme purement

³⁹ On y découvre une nouvelle addition (référence à Esope) dans le cadre développement final sur la « liberté de philosopher », cf. *Philosophia naturalis*, 1661, p.562.

⁴⁰ *Brevis explicatio*, 1657, Préface : « Au surplus, s'il se trouve déjà (des accusations) qui sont jointes à des impostures (*a sycophantis jam sunt additae*), elles sont futiles, de sorte que Regius n'a absolument rien à en craindre ».

inventées et faites de toutes pièces »⁴¹. Carolus Fabricius juxtapose ainsi deux accusations qui semblent difficilement compatibles entre elles.

S'agissant de l'irrévérence de la *Philosophia naturalis* (1654), Carolus Fabricius répond que Regius n'a jamais cherché à dissimuler son estime pour Descartes, ni le profit qu'il a tiré de sa collaboration avec lui. À l'en croire, la suppression des éloges s'imposait en raison des outrages commis contre Regius dans les *Notae* : la stupéfaction affichée par Clerselier à l'égard de l'étourderie de Regius ne peut être celle que d'« un pur imposteur » (*sycophantus*). Cependant, il y a lieu de se demander si l'imposture n'est pas à l'œuvre dans les deux camps. En effet, Carolus Fabricius prétend que la suppression de l'éloge à Descartes s'imposait, en 1654, en raison de l'agressivité des *Notae*. Or dans le même passage, il attire l'attention sur le fait que cette agressivité n'avait donné lieu à « aucune mesure de rétorsion » dans la première édition de la *Brevis explicatio* (1648). Regius y a fait preuve de « candeur » et de « générosité » ; Wassenaer n'a pas manqué de citer les éloges des *Fundamenta Physices*, et il s'est lui-même montré élogieux, respectueux et miséricordieux – on est très loin de l'agressivité de Carolus Fabricius⁴². De ce point de vue, une question demeure ouverte : si les louanges à Descartes pouvaient être réitérées en 1648 en dépit de l'agressivité des *Notae*, pourquoi ne peuvent-elles plus l'être en 1654 ?

En ce qui concerne l'accusation de plagiat, Carolus Fabricius reprend la ligne de défense élaborée par Wassenaer : celle qui consiste, d'une part, à transmettre la déclaration de Regius (celui-ci nie avoir vu l'écrit qu'on l'accuse d'avoir plagié), et d'autre part, à établir (en s'appuyant sur la *Lettre à Dinet*) que même si cette déclaration était fautive, l'accusation de plagiat ne serait pas fondée : même si Regius avait vu l'écrit controversé, il n'en aurait pas eu besoin pour composer ses propres ouvrages sur les animaux et sur l'homme. Cependant, Carolus Fabricius introduit dans ce cadre toute une série d'innovations (par rapport à Wassenaer). a) Il ne se contente pas de transmettre la déclaration de Regius (« Regius nie avoir jamais vu... »), mais il engage également sa propre parole (« ce qui ne s'est jamais

⁴¹ *Brevis explicatio*, 1657, Préface : « Ainsi, comme Regius fut un tel appréciateur des dots de Descartes et de la familiarité avec celles qu'il avait lui-même acquises, il n'est nullement nécessaire, par Hercule, de rappeler ici le devoir de ceux qui sont calomniés ; et à ce propos, on n'a pas besoin, ni même l'utilité, de l'édition publique, faite par les accusateurs à l'insu de Regius et avec un mauvais esprit à son encontre, des lettres familières que l'on dit lui avoir été donnés par Descartes. De fait, quiconque rend public, en les éditant, des écrits privés et familiers qui nuisent ou qui atteignent à l'honneur et à la réputation de quelqu'un, à l'insu ou contre le gré de celui qui est concerné par ces écrits, est en vérité un violateur abominable et impie des arcanes sacrées de l'amitié et de la familiarité. Et il mérite d'être tenu pour un calomniateur très vil, en dessous de tout, et faussaire, qui altère et détruit, autant qu'il est en lui, la sainte confiance dans le silence (une confiance due aux amis), et qui ne mérite par conséquent aucune confiance mais une lourde sanction. Quant aux lettres qui sont ainsi éditées, elles ne méritent en elles-mêmes aucune confiance, mais il faut les considérer comme purement inventées et faites de toutes pièces. Tant s'en faut que celles-ci soient en état de porter le moindre préjudice à Regius.

⁴² *Brevis explicatio...*, 1657, Préface : « Il s'en faut aussi, à moins qu'on ait affaire à un pur imposteur, que l'on se dise stupéfait (*in admirationem rapti*) de ce que Regius ait omis dans la seconde édition de sa Physique, par un silence muet, l'éloge et l'honneur accordés à Descartes dans la première. C'est que, pour le dire simplement, sans sarcasme et en vertu de la liberté permise envers quiconque, tel un ennemi majeur et très injuste, Descartes avait, dans ses *Notes*, tenté d'affecter Regius (enclin au plus grand amour envers lui pour l'explication très vraie de l'esprit humain livrée à l'ignorant Regius par son disciple) par des outrages non seulement très nuisibles, mais aussi très iniques : et de tels outrages ne permettaient plus, en ce temps, de faire à nouveau paraître son éloge et son honneur dans la Physique. La réponse très juste et très solide de Regius ces *Notes* virulentes et iniques veilla alors suffisamment à l'honneur de Descartes, et elle fut même établie, avec candeur et générosité, à côté des louanges de Descartes, sans aucune rétorsion des outrages ni, à plus forte raison, un talion proportionné aux récriminations subies ».

produit cependant »). b) Il ne désigne plus l'ouvrage controversé comme un « traité des animaux » – une désignation qui faisait écho chez Wassenauer à celle employée par Descartes de la *Lettre-Préface des Principes* (1647). Dans le sillage de Clerselier, Carolus Fabricius emploie une appellation plus vague : « Regius nie avoir vu les moindres écrits physiologiques encore inédits de Descartes ». Clerselier n'a certes pas encore annoncé la publication de l'ouvrage controversé sous le titre de *L'Homme*, mais tout se passe déjà comme si, dans le clan de Regius, on ne s'attendait plus à ce que cet ouvrage porte le nom des Animaux. c) Au moment de se servir de la *Lettre à Dinet* comme d'un « bouclier » contre l'accusation calomnieuse de plagiat, Carolus Fabricius signale discrètement qu'il existe, outre cette calomnie particulière, d'« autres fourberies » (*sycophantae*) que la lecture de la *Lettre à Dinet* peut aider à neutraliser⁴³. Il veut peut-être suggérer que l'affaire du plagiat n'est peut-être pas qu'une pièce parmi d'autres au sein d'une plus vaste supercherie. d) Carolus Fabricius désigne l'écrit sur lequel Regius aurait mis la main comme « la copie de choses qui doivent être prises en charge ailleurs » (*descriptio aliunde desumenda*). Il trahit ainsi son implication dans l'édition des œuvres posthumes de Descartes, ou du moins sa préoccupation à son égard. Contrairement à Schuyt, Carolus Fabricius ne semble pas ignorer l'appartenance de *L'Homme* au traité de physique résumé dans le *Discours de la méthode*. Dès 1642, Regius a d'ailleurs suggéré publiquement qu'il avait lu le traité en question⁴⁴, et lorsqu'il rappelle qu'il revient à Regius d'avoir publié le premier un système de physique, Carolus Fabricius prend soin de le distinguer à la fois des *Principia* et du *Traité de la lumière* :

Regius fut le premier de tous, à notre siècle, à exposer un tel système entier de tout le monde, et une telle production de ce monde par Dieu, laquelle, contrairement à celle que Descartes a fait paraître ultérieurement, n'est pas mutilée, et s'éloigne complètement (*dissentit*) de la description de la création en Mosaïque, mais qui la rejoint (*consentit*), pour ainsi dire, très amicalement.

Si donc Regius avait vu les écrits physiologiques qu'on l'accuse d'avoir plagié (ce qui n'a pas eu lieu), il aurait préféré que ceux-ci paraissent à leur place (c'est-à-dire dans le *Traité de la lumière*) plutôt que nulle part ailleurs (fût-ce dans ses propres ouvrages et à la gloire de son nom). e) Dans le sillage d'une lettre de Descartes à Elisabeth publiée dans le premier volume des *Lettres* (la lettre n°22), Clerselier verse au dossier de l'accusation de plagiat la polémique sur une question physiologique déterminée, à savoir le rôle des valvules. De son point de vue, les Cartésiens jugent du défaut imaginaire de la théorie physiologique de Regius à l'aune d'« un faux écrit inédit de Descartes » (*ex scripto Cartesii nondum edito falso*). La fausseté peut ici s'entendre de deux façons, comme idée erronée ou comme attribution fallacieuse. Discrètement, Carolus Fabricius suggère ainsi ses doutes quant à l'authenticité des écrits que Clerselier se prépare à publier.

La suggestion d'inauthenticité ouvre la voie à un renversement théâtral :

Et ainsi, puisque ces diffamateurs allèrent jusqu'à dire que Regius avait plagié les écrits de Descartes sur les animaux, bien qu'il n'en eût jamais eu connaissance,

⁴³ *Brevis explicatio*, 1657, Préface : « S'il subsiste à ce stade quelques autres impostures, la plus grande partie d'entre elles pourront très facilement être réfutées par n'importe quelle personne informée de ces choses, grâce à ce seul et unique témoignage de Descartes lui-même ».

⁴⁴ Cf. Regius, *Resplicatio...*, Ultraj., 1642, p.20 : « *ut iis constat qui Principis nostrae Philosophiae Mundum viderunt aut Physica nostras Fundamenta* ». Cité par Theo Verbeek, *La Querelle d'Utrecht*, n.74 p.451.

l'on est certainement bien davantage en droit de dire la même chose non de Regius mais de Descartes, précisément que celui-ci a pillé les écrits de Regius qui contenaient la rédaction entière de toute une physiologie, et qu'il l'a adaptée à son usage.

Si Regius n'a jamais vu les écrits physiologiques inédits de Descartes, Descartes a avoué publiquement (dans la *Lettre à Dinet*) qu'il avait pris connaissance la *Physiologie* composée par Regius à la fin des années 1630. À la fausse hypothèse du plagiat de *L'Homme* de Descartes dans les *Fundamenta physices* de Regius, il faudrait donc substituer un schéma plus complexe : la *Physiologie* de Regius constituerait la souche commune des *Fundamenta Physices* et des écrits physiologiques inédits de Descartes. Ainsi pourra-t-on faire l'économie de l'hypothèse du plagiat pour rendre raison des frappantes similitudes – si tant ait qu'il y en ait – entre les écrits publiés par Regius et ceux (attribués à Descartes) que Clerselier s'apprête à faire paraître. La parenté entre les ouvrages, aussi nette qu'elle soit, ne prouvera pas que l'un a été tiré de l'autre : elle permettra plutôt de rattacher les deux espèces à un ancêtre commun. Carolus Fabricius insiste sur le fait qu'il s'agit d'un souche régienne – la *Physiologie*. Mais dans la mesure où cette *Physiologie* a elle-même été élaborée – du propre aveu de Regius – dans les « traces » (*vestigia*) du *Discours* et des *Essais*, il faudrait considérer qu'il y a eu bifurcation entre une voie cartésienne (écrits physiologiques inédits) et une voie régienne (publications successives de la physique) à partir d'une même souche cartésiano-régienne (la *Physiologie* composée à partir du *Discours* et des *Essais*). Entre 1646 et 1661, la voie régienne évolue au grand jour au rythme des éditions et rééditions de la physique de Regius. Qu'en est-il de la voie cartésienne ? Quand, pendant combien de temps, et par qui, surtout, a-t-elle élaborée ?

Carolus Fabricius achève ses répliques à Clerselier en affirmant que Regius n'a pas perverti mais redressé la philosophie de Descartes, en matière de métaphysique, et en rejetant sèchement l'appel à la rédemption de Clerselier :

Et ainsi, contrairement à ce que croient les diffamateurs, Regius ne doit pas à l'avenir courir derrière des preuves ou des armes étrangères, mais revêtir celles qui lui sont propres, avec lesquelles il a combattu et s'est illustré jusqu'à présent, et il doit continuer à en faire usage, lorsque la nécessité l'exige, de façon candide et généreuse, tant dans ses propositions que dans ses défenses.

Il est clair que les « preuves » et les « armes » cartésiennes ne conviennent pas à Regius en matière de métaphysique – en témoigne la controverse sur l'esprit humain. La situation est différente en physique, et s'agissant de physiologie animale en particulier : en raison de la parenté entre la voie régienne et la voie cartésienne, il n'est pas facile de discerner les contributions respectives de l'un et de l'autre. Cela ne doit pourtant pas conduire, selon Carolus Fabricius, à confondre leurs pensées : des différences, aussi infimes qu'elles soient, existent toujours. Rappelant que ces différences ont été promues par Descartes lui-même dans la sixième partie du *Discours* (qui vient ici renforcer « l'impénétrable bouclier » de la *Lettre à Dinet*), Carolus Fabricius félicite Regius d'avoir mis en œuvre, conformément à la volonté de Descartes, une réception critique des préceptes exposés dans la cinquième partie du *Discours*

et dans les « échantillons » de physique⁴⁵. Regius continuera donc son chemin sans se mêler de la voie cartésienne.

3) Dans la préface au second volume des *Lettres* (1659), Clerselier commence par justifier la publication des lettres familières de Descartes à Regius. Il invoque à ce sujet son soin et sa retenue. Il ne s'agit pas ici d'un soin à l'égard des écrits de Descartes (*via* l'établissement de textes fidèles) mais à l'égard des personnes (qui implique de « supprimer » ou d'« adoucir » certaines formulations et de « gommer certains noms ») ; il n'est pas question de la retenue qui empêche l'éditeur scrupuleux de prendre des libertés au moment d'établir le texte, mais de celle qui, au contraire, conduit à dissimuler ou bien à altérer des écrits familiers. Clerselier plaide coupable : publier des « lettres que (Descartes) n'a pas écrites de la manière qu'il voudrait qu'elles fussent si elles devaient paraître au jour », c'est d'une certaine façon trahir « le désir de l'Auteur ». Cependant, la faute doit être excusée étant données les obligations du disciple et du savant :

Je prie tous les Lecteurs de les excuser en faveur du dessein que j'ai eu de ne rien supprimer de ce qui pouvait servir à la gloire où à la justification de mon Ami, & au désir qu'il avait d'avancer toujours de plus en plus dans la connaissance de la vérité.

L'annonce d'une publication prochaine de *L'Homme* intervient dans ce contexte :

Ces excuses ne sont-elles pas suffisantes ? Faut-il encore quelque chose de plus, afin de satisfaire ceux qui se pourraient trouver intéressés ; et pour achever d'adoucir leur aigreur, est-il besoin de les flatter de l'espérance de quelque nouveau présent ? Je le veux pourtant, et leur en promets un au plutôt du même auteur Je le veux pourtant, et leur en promets un au plutôt du même auteur, qui ne cède en rien aux plus excellent de ses Ouvrages, pour la noblesse de sa Matière, et la nouveauté de son invention. C'est un des plus riches effets de la succession de ce grand Homme, qui m'aît été mis entre les mains par celui qui a été le Dépositaire de tous les biens de son Esprit. On ne peut rien donner à l'homme de plus beau ni de plus précieux, que ce qui porte son Nom et son Caractère. Telle sera la marque du Livre que je promets ; son titre est, L'HOMME DE RENE DESCARTES...

Clerselier semble ici faire preuve de virtuosité dans l'art d'écrire entre les lignes : pour découvrir la vérité, il ne suffit pas de s'y reprendre une fois, et il faut pour ainsi dire faire preuve d'habileté (au sens pascalien). Le lecteur naïf comprend que Clerselier reconnaît sa faute (il n'aurait pas du publier des écrits familiers), qu'il est sincèrement désolé, et qu'il espère se faire pardonner des ego en contentent les intelligences. Cependant, l'insincérité du passage n'échappe pas au lecteur semi-habile. La publication de *L'Homme* est annoncée comme une nouvelle pièce à conviction (et pas la moindre) bientôt versée au dossier de l'accusation de plagiat, et c'est de façon purement ironique que Clerselier offre *L'Homme* à

⁴⁵ « Et si plusieurs préceptes de Regius s'accordent très bien avec les opinions de Descartes, et leur sont à ce point semblables, on ne doit pas estimer pour autant qu'elles sont les mêmes. Un œuf quelconque est-il semblable à un œuf ? Pourtant, à proprement parler, l'un n'est pas l'autre. Descartes lui-même témoigne, dans le Discours de la méthode, qu'il appartient aux plus ingénieux de substituer aux préceptes mentionnés ici (comme dans un répertoire) et exposés dans la Dioptrique et les Météores, des préceptes semblables et pareils ou plutôt, à vrai dire, largement préférables aux siens. Quant à savoir si Regius a déjà confirmé la vérité de cette parole *ipso facto*, c'est-à-dire par la rédaction de sa Physique, nous ne l'examinerons pas. Car le très ingénieux Descartes, par la très grande adresse de son esprit, a averti d'avance que cela pouvait se produire, et de son vivant, il l'a signifié en termes clairs bien des années avant que Regius ne l'ait effectué ».

Regius et aux siens pour suppléer aux excuses fournies au sujet de la publication des lettres n°81 à 99 et tenter d'« adoucir leur aigreur ». Toutefois, à un troisième niveau (lecture habile), il faut prendre au sérieux la déclaration de Clerselier. Lui reproche-t-on d'avoir manqué de soin et de retenue, c'est-à-dire de ne pas avoir suffisamment dissimulé ou altéré les écrits familiaux de Descartes, bref d'avoir été trop fidèle à ces écrits ? Qu'à cela ne tienne ! Clerselier entend se faire excuser en falsifiant, conformément au désir de Descartes, un écrit familial de Descartes.

4) À l'occasion de la troisième édition de la *Brevis explicatio* (1661), Carolus Fabricius réplique en faisant paraître une lettre de Regius à Clerselier⁴⁶. Datée d'octobre 1659, celle-ci est présentée comme une preuve supplémentaire de la miséricorde de Regius⁴⁷. Si l'on en croit l'imprimé de 1661, celui-ci a ouvertement remis en question, dès 1659, l'authenticité de *L'Homme* en invoquant l'avertissement de Descartes lui-même :

Puisque Descartes avait, autrefois, publiquement déclaré qu'il ne voulait pas qu'on considère comme siens les écrits qu'il n'aurait pas publiés lui-même, je ne peux pas considérer le traité de *L'Homme*, diffusé depuis longtemps déjà parmi les savants, de même qu'un autre opuscule, sur la formation du fœtus humain dans l'utérus maternel, que vous dites avoir chez vous, comme ayant été écrits par Descartes, pas plus que tout autre traité n'ayant pas été publié par lui.

En exergue de la *Brevis explicatio* de 1661, Carolus Fabricius juge bon de citer l'avertissement formulée dans la sixième partie du *Discours de la méthode* :

À l'occasion de quoi je suis bien aise de prier ici nos neveux, de ne croire jamais que les choses qu'on leur dira viennent de moi, lorsque je ne les aurai point moi-même divulguées.⁴⁸

Ensuite, Regius aurait décliné une offre de Clerselier :

C'est pourquoi je vous demande expressément, étant donné que je suis déjà très occupé par ce travail des figures à réaliser, qui tourmentait déjà depuis longtemps de nombreux érudits, l'autorisation de m'abstenir de toucher à ces opuscules sur l'homme et sur la formation du fœtus, ainsi qu'aux autres du même genre qui n'ont pas été publiés par Descartes, et que je n'ai jusqu'à présent jamais vus. Ni n'ai, du reste, le désir de voir. La troisième édition de ma Physique est déjà commencée. Afin de m'éviter de nouvelles calomnies, celle-ci a été conçue de sorte à ne pas attirer les reproches et, une fois qu'elle sera achevée, je ne m'occuperai pas de ceux qui m'en font.

Clerselier a-t-il prié Regius de travailler seulement sur les figures de *L'Homme* (conformément au projet publié en 1659) ou bien lui a-t-il également demandé de travailler

⁴⁶ Je laisse ici de côté la publication de deux lettres présentées par Carolus Fabricius comme des lettres de Robert Creighton à Regius. Nous tenterons de montrer ailleurs que Creighton est un avatar employé par Regius pour adresser à Descartes l'hommage posthume qu'il ne peut pas publier dans la *Philosophia naturalis*.

⁴⁷ *Brevis explicatio*, 1661, Avertissement : « Cl. Clerselier, Jurisconsulte parisien, éditeur de lettres qu'il attribue à Descartes, et auteur d'une préface calomnieuse publiée avec elles, supposait dans sa lettre adressée à Cl. Regius, que l'esprit de Regius avait été très heurté : mais ayant appris que mêmes les ennemis jurés doivent être affectionnés, Regius fit de lui-même une réponse si amicale qu'on la trouvera ici jointe ».

⁴⁸ *Discours de la méthode*, VI, 1637, p.... Le même avertissement est formulé dans la *Lettre-Préface des Principes* (1647) à l'occasion de l'accusation de plagiat. Ainsi, deux des trois témoignages publics de Descartes sur son chef d'œuvre posthume contiennent des avertissements relatifs au risque de falsification. Que Carolus Fabricius cite le premier avertissement public (celui de 1637) plutôt que le second (où il est pourtant question de Regius) en dit long sur sa préoccupation à l'égard du chef d'œuvre auquel *L'Homme* appartient.

sur le texte ? Le recours à une expression ambiguë (« toucher aux opuscules ») ne permet pas d'exclure la seconde hypothèse. En outre, d'après la lettre imprimée par Carolus Fabricius, Regius aurait décliné la proposition de Clerselier en raison a) de ses doutes quant à l'authenticité des écrits en question, b) de son implication dans « le travail des figures à réaliser » pour la physiologie – un travail qu'il a voulu poursuivre dans le cadre de la voie régienne (troisième édition de sa *Physique*) sans se mêler de la voie cartésienne, c) de sa crainte de prêter le flan à de nouvelles calomnies s'il se mêlait de la voie cartésienne.

5) Dans la préface de *L'Homme* (1664), Clerselier ne traite pas avec Regius, ou du moins pas ouvertement, lorsqu'il est question du texte de *L'Homme* : il n'est ici question que de Schuyt. Cependant, le nom de Regius ressurgit à l'occasion l'histoire des figures. Après avoir relaté l'échec de sa collaboration avec Huyberts, et avant de d'en venir à sa collaboration avec Van Gutschoven et La Forge, Clerselier consacre une section importante à l'échec de sa collaboration avec Regius. Il livre à cette occasion sa propre version des faits au sujet de l'échange survenu en 1659.

Après avoir rappelé que Regius était, à ses yeux, le mieux placé pour accomplir le travail sur les figures de *L'Homme*, Clerselier fait état d'une lettre qu'il aurait adressé à Regius en avril 1659 – soit peu avant la publication du second volume des *Lettres*. Si l'on en croit son témoignage, Clerselier s'y est plaint : d'une part, de la virulence de Carolus Fabricius, d'autre part, de l'irrévérence de la *Philosophia naturalis*. Il aurait ensuite prié l'ancien ami de Descartes « de se vouloir donner la peine de travailler aux Figures qui manquaient son *Traité de l'Homme* »⁴⁹. Clerselier aurait attiré l'attention de Regius sur l'intérêt de sa proposition tant d'un point de vue gnoséologique que d'un point de vue personnel. D'une part, les « deux traités » (*L'Homme* et la *Formation*) qu'il proposait de communiquer à Regius pouvaient lui « ouvrir l'esprit pour découvrir la vérité qu'il recherche avec tant de soin », autrement dit contribuer à l'amélioration de la voie régienne (réédition de la *Philosophia naturalis*), et ils pouvaient « lui donner de belles lumières pour avancer dans le grand ouvrage de l'Homme, auquel on ne saurait trop travailler ». Cette dernière formulation permet de rappeler que le devenir de l'anthropologie ne se ramène pas, en dernière instance, au destin particulier de la physique publiée par Regius, ni même à celui de *L'Homme* de Descartes : il est l'affaire de la communauté savante et des générations successives. D'autre part, Clerselier aurait présenté la participation de Regius au travail sur les figures de *L'Homme* comme

un moyen de faire revivre et de rendre publique l'ancienne amitié qui avait été autrefois entre M. Descartes & lui, et qui depuis sa mort devait s'être continuée entre lui & ses Sectateurs, et se remettre bien avec eux et de regagner leurs bonnes grâces.

Après avoir publiquement appelé Regius à « revêtir les armes de Descartes », et malgré l'affront de Carolus Fabricius, Clerselier aurait insisté, en privé, pour que Regius s'occupe de tracer les figures d'un écrit de Descartes, et cela, tant pour honorer publiquement la mémoire de son ami avec Descartes que pour mettre fin à des inimitiés posthumes qui n'auraient pas du exister.

Toutefois, Regius aurait rejeté la proposition « de peur que s'il y mettait la main, on ne pût soupçonner que quelqu'un de ces Traités, qu'il dit n'avait jamais vus, lui eussent déjà autrefois

⁴⁹ Nous respectons ici l'ambiguïté de l'adjectif possessif dans la phrase de Clerselier.

passé par les mains ». Ainsi, un étrange chassé-croisé se produit entre les témoignages respectifs de Carolus Fabricius et de Clerselier. Clerselier, qui vient d'évoquer une proposition (restreinte) de travailler sur les figures de *L'Homme* (lorsqu'il était question de « toucher aux opuscles sur l'homme et sur la formation du fœtus » dans la lettre publiée par Carolus Fabricius), ne retient que la dernière des trois justifications du refus de Regius : la crainte de raviver les accusations calomnieuses de plagiat. Clerselier se garde bien d'évoquer les doutes de Regius sur l'authenticité de ces opuscles et son occupation au travail des figures.

Livrant ses propres observations sur la justification de Regius, Clerselier revient, pour la dernière fois, sur la question du plagiat. Il commence par présenter *L'Homme* (chose promise, chose due) comme une pièce à conviction versée au dossier de l'accusation de plagiat. Clerselier ne le fait pas ouvertement mais en employant l'ironie :

Quoique, à dire le vrai, ce soit une chose assez difficile à croire, que deux personnes aient pu si bien rencontrer dans leurs pensées, que d'avoir des pages entières, totalement conformes les unes avec les autres, sans que l'un ait eu communication des pensées de l'autre. Néanmoins comme cela n'est pas impossible, & que l'on a vu de plus grandes merveilles, je n'en veux point juger, les Lecteurs croiront ce qu'il leur plaira & il leur importe fort peu de savoir qui est le maître ou le disciple, de Monsieur Descartes ou de Monsieur le Roy, & lequel des deux est le premier inventeur des choses où ils sont conformes, ou s'ils les ont tous deux inventées.

Un lecteur naïf comprend que Clerselier ne veut pas exclure pas l'hypothèse d'une coïncidence. Prudent, il accorderait à Regius le bénéfice du doute (ce qui est invraisemblable n'est pas impossible) ; il laisserait au lecteur sa liberté de juger ; enfin, il soulignerait qu'il s'agit, au fond, d'une question de peu d'importance, dans la mesure où l'on ne juge pas de la valeur d'un écrit d'après la notoriété de son auteur mais d'après la force des raisons qui y sont exposées. Cependant, dans la mesure où il est précisé que l'on a ici affaire à « des pages entières totalement conformes les unes avec les autres », la prudence de Clerselier prend un tour ironique. Le lecteur semi-habile perce cette ironie : il comprend qu'il ne peut pas s'agir d'une coïncidence et que, par conséquent, Regius a donc plagié *L'Homme de René Descartes*. Quant au lecteur habile, il comprend qu'il ne peut pas s'agir d'une coïncidence, mais pour expliquer ce qui ne saurait s'attribuer au hasard, il substitue à l'hypothèse du plagiat (qui fourmille de difficultés) une hypothèse incomparablement plus séduisante au regard des témoignages problématiques dont nous disposons : celle d'une contribution inavouée de Regius à l'écriture de *L'Homme de René Descartes*.

On aurait pu croire que la publication de *L'Homme* achèverait de prouver le plagiat, et qu'il ne serait plus nécessaire, après elle, de produire de nouvelles pièces à conviction contre Regius. Pourtant, dans la dernière partie de la section consacrée à l'affaire Regius, Clerselier évoque une dernière preuve : les lettres de Regius à Descartes. Clerselier prétend qu'il détient de « fidèles copies tirées sur l'original » – la suite permet de comprendre qu'il a restitué à Regius les originaux. Clerselier explique ce qui l'a retenu de faire paraître ces lettres en 1659 : s'il n'a pas pas nécessaire d'obtenir l'accord de Regius pour publier des lettres qui lui avaient été adressées, il ne pouvait pas prendre la liberté de publier à son insu des lettres dont il est l'auteur. Il y aurait donc eu, avant l'échange d'avril-octobre 1659, un premier échange entre

Clerselier et Regius. Clerselier se serait adressé à Regius pour solliciter la publication de ses lettres à Descartes, et Regius s’y serait opposé. Rétrospectivement, Clerselier s’interroge – et nous convie à nous interroger – sur les motifs du refus de Regius :

Il ne l'a pas voulu permettre, quoique toutes ses Lettres soient si pleines de civilité, d'estime & de respect pour lui & pour sa doctrine, & font voir tant d'amitié & de correspondance entre l'un & l'autre, que je ne puis deviner ce qui peut empêcher Monsieur le Roy d'en permettre la publication. Peut-être le fera-t-il un jour, puisque déjà il a bien permis qu'on imprimât la lettre qu'il m'a écrite en réponse à la mienne du mois d'Avril ; Il m'aurait fort obligé s'il avait en même temps fait imprimer la mienne, cela m'aurait exempté d'en parler ici, puisqu'il n'y a que cela seul qui ait donné lieu à cet article.

Le lecteur naïf comprend que les lettres de Regius à Descartes n’ont rien de déshonorant pour Regius. Au contraire, celui-ci peut se glorifier de « l’amitié » et de la « correspondance » dont elles témoignent. Clerselier ne parvient donc pas à comprendre le refus de Regius de faire imprimer ces lettres. Il espère que Regius changera d’avis, et il fonde cet espoir sur la prise en considération du fait que Regius n’est pas radicalement opposé à la publication de lettres familières, puisqu’il a autorisé la publication de sa lettre à Clerselier d’octobre 1659. Le lecteur semi-habile perce l’ironie du passage : si Regius avait sincèrement été opposé à la publication d’écrits familiers, il n’aurait pas permis la publication de sa lettre à Clerselier. S’il n’avait rien à cacher, il ne s’opposerait pas à la publication de ses lettres – laquelle ne pourrait que contribuer à l’innocenter. Regius joue la pudeur lorsque cela l’arrange, mais Clerselier sait très bien ce qui, au fond, le retient : il s’obstine à vouloir dissimuler ses emprunts. Clerselier s’érige en contre-exemple : contrairement à Regius (qui n’a pas voulu faire paraître ses propres lettres en 1659), il veut que soit rendue publique sa lettre d’avril 1659, qui permet de rétablir la vérité au sujet de l’échec de sa collaboration avec Regius. Le développement consacré à Regius dans la préface de *L’Homme* n’aurait pas lieu d’être si Carolus Fabricius n’avait pas dissimulé cette lettre. Enfin, le lecteur habile comprend que Clerselier sait ce qui retient Regius, mais ce qui le retient, ce n’est pas qu’il veut dissimuler sa dette et une nouvelle pièce à charge dans l’affaire du plagiat, mais plutôt qu’il ne veut pas (encore) que l’on sache trop facilement qu’il a conspiré, avec Descartes, à la composition d’un ouvrage posthume attribué au seul Descartes. Divulguer les lettres de Regius à Descartes, ce serait révéler le secret de cette conspiration. En permettant la publication de sa pseudo-lettre à Clerselier d’octobre 1659, Regius a fourni au public des indications capitales pour percer le secret de *L’Homme*. Il ira peut-être un jour jusqu’au bout de la révélation en permettant la publication de ses lettres à Descartes⁵⁰.

Dans les préfaces des premières éditions de *L’Homme* et du *Traité de la lumière*, la redondance des histoires trahit leur artificialité. En l’occurrence, il y a de quoi être frappé par la répétition des histoires respectivement consacrée à Schuyt et à Regius. Dans les deux cas, on a affaire à une succession de récits discordants au sujet d’un échange de lettres, l’honneur étant réservé à Clerselier, dans les deux cas, de conclure l’affaire en poussant la fiction dans ses derniers retranchements. Entre les deux affaires, cependant, il y a une différence majeure. L’échange entre Clerselier et Regius, ou du moins le second échange entre Clerselier et

⁵⁰ L’enquête est ainsi appelée à se poursuivre *via* les témoignages fournis par Baillet au sujet de ces lettres et, plus généralement, au sujet de la relation entre Descartes et Regius.

Regius (relatif à l'édition de *L'Homme*), est précisément daté, par les deux protagonistes (Carolus Fabricius et Clerselier), de part et d'autre de l'édition du second volume des *Lettres* (avril-octobre 1659). De son côté, l'échange entre Schuyl et Clerselier n'est daté ni par Schuyl ni par Clerselier. Nous savons seulement qu'il y a eu lieu avant 1662 (parution du *De homine*) et après 1657, puisque Clerselier situe à cette date le « commencement » de son histoire. L'ambiguïté temporelle de l'échange entre Clerselier et Schuyl est même rendue possible, dans la préface de *L'Homme*, par le recours à une structure régressive : Clerselier parle d'abord de ses échanges avec Schuyl, puis il reprend son histoire « depuis le commencement » et il la déroule jusqu'à son point d'achèvement (tentatives de collaboration avec Huyberts, Regius, Van Gutschoven et La Forge), mais au sein de l'histoire recommencée, les échanges avec Schuyl ne sont plus situés – tout semble se passer comme si, dans le cadre du recommencement, Schuyl n'avait pas existé. Un tel détachement s'imposait peut-être parce qu'il n'y a pas deux mais un seul projet de collaboration franco-néerlandaise, et que celui-ci (quoiqu'en disent les protagonistes) n'a pas échoué. S'avançant sous les traits de Carolus Fabricius lorsqu'il s'agit de jouer la polémique avec les disciples orthodoxes de Descartes⁵¹, et d'avertir le public du risque d'une falsification, Regius emprunte l'identité de Schuyl lorsqu'il s'agit d'œuvrer, en complicité avec Clerselier, à la falsification des écrits physiologiques de Descartes.

Les leçons de l'histoire

Nous croyons d'ores et déjà pouvoir affirmer que *L'Homme de René Descartes* n'a pas été écrit par Descartes tout seul au début des années 1630, mais par pendant plusieurs décennies, par Descartes, Regius et divers collaborateurs. Commencé par Descartes dès 1632, et vraisemblablement poursuivi après la condamnation de Galilée (noevmbre 1633) et après la publication du *Discours de la méthode* (1637), le travail sur la partie anthropologique du *Traité de la lumière* prend une dimension nouvelle autour 1642. À cette époque a) Descartes décide de court-circuiter l'anthropologie des *Principia* ; b) il fait paraître la *Lettre à Dinet* dans laquelle, après avoir évoqué publiquement (pour la seconde fois) son traité de physique inédit, le Philosophe livre au sujet du « Médecin » un témoignage élogieux qui, rétrospectivement, servira à protéger le Médecin de l'accusation calomnieuse de plagiat ; c) Regius suggère publiquement qu'il a lu le traité de physique inédit de Descartes ; d) enfin et surtout, plusieurs « copies » de *L'Homme* se mettent à circuler, si l'on en croit le témoignage rétrospectivement fourni dans une lettre à Mersenne où Descartes accuse Regius de l'avoir plagié. Vers 1642, on s'est donc mis ou plutôt remis à travailler collectivement sur un ouvrage ou plutôt la partie d'un ouvrage vouée à paraître après la mort de Descartes sous le seul nom Descartes. Descartes a offert son « chef d'œuvre » (le *Traité de la lumière*) à ses successeurs en leur demandant de l'achever (c'est-à-dire d'écrire *L'Homme*) avant de le publier en son nom. Entre Descartes, Regius et tous ceux qui sont appelés à participer d'une façon ou d'une autre aux opérations, il est convenu de garder secrètes modalités réelles de la fabrique de *L'Homme*, et de procéder au dévoilement progressif de la vérité par un enchevêtrement de

⁵¹ Suggérant que Carolus Fabricius peut-être une fausse identité employée par Regius, Theo Verbeek cite une inscription, dans « *l'album amicorum* » de Wassenaer (Bibliothèque de Leyde, Département des Manuscrits, Coll. Papebroeck 20), qui suggère *a minima* la complicité de Regius dans les entreprises confiées à ses lieutenants : « Il appartient aux rois, de faire bien d'entendre mal » (*Regium est bene facere et male audire*). Cf. *Descartes et Regius : autour de l'explication de l'esprit humain*, Rodopi, 1993, p.13-15.

fictions qui finissent par devenir trop grosses pour être crues – comme c’est le cas dans la préface de *L’Homme* (1664). Il est également convenu que, pour témoigner (entre les lignes) au sujet de la fabrique de cet ouvrage, on racontera l’histoire des copies et des plagats, ou bien celle des figures. *A minima*, semblent ainsi impliqués dans la composition de *L’Homme de René Descartes*, via un jeu complexe de navettes, Regius (qui dirige les opérations néerlandaises sous la fausse identité de Schuyl), et autour de lui, Pollot et Van Surck ; mais également sans doute (le vrai) Schuyl lui-même et Andreae ; sans oublier (pour ne pas déplaire à Chevreau) Elisabeth, La Voyette et Chevreau ; et en définitive Chanut, Clerselier et ses collaborateurs (Van Gutschoven et La Forge). L’accusation de plagiat est à la fois fallacieuse et légère : elle ne sert qu’à cautionner – par avance – la fausse attribution à Descartes d’un écrit auquel Regius aura prêté la main. Ainsi, c’est à Descartes lui-même, en dernière instance, qu’il faut faire remonter les racines du complot.

La supercherie de *L’Homme* témoigne d’un cartésianisme baroque, influencé par la fourberie des romans espagnols⁵². Clerselier excelle, en particulier, lorsqu’il s’agit d’enchâsser des récits fallacieux et de conduire les lecteurs scrupuleux de difficultés en nouvelles difficultés. S’il est vrai que Regius ou d’autres ont contribué à l’organisation de la supercherie après la mort de Descartes (via l’irrévérence de la *Philosophia naturalis* et les interventions de Carolus Fabricius), il y a fort à parier que la direction de l’artifice soit revenue au beau-frère de Chanut. Inversement, il revenait sans doute à Regius de s’occuper de diriger les opérations sur le fond de l’affaire – l’écriture de *L’Homme*. Clerselier prévient d’ailleurs, en toute fin de parcours, qu’il n’a pas agi seul : il signale la collaboration de Chapelain à son histoire de *L’Homme*⁵³. Quoiqu’il en soit, la supercherie éditoriale est digne du *Traité de la lumière*. Pour éviter l’ennui et le dégoût du lecteur, Descartes recourt ici à une fable et il abrège autant qu’il peut son discours : on est très loin de l’idéal de clarté qui caractérise le second mode d’exposition de la philosophie de Descartes (les *Principia*)⁵⁴. Pour un *Monde* en clair-obscur, il fallait un mode de divulgation en clair-obscur.

En attendant la suite de l’enquête⁵⁵, il est déjà permis de tirer – par-delà les considérations strictement esthétiques – quelques enseignements de cette histoire ou – selon le mot employé par D. R. – de cet apologue⁵⁶.

⁵² Voir notamment ...

⁵³ *L’Homme*..., 1664, Préface.

⁵⁴ Cf. Discours de la méthode, V, ... ; *Traité de la lumière*, 1664, chap.6, ..., chap.8, ...

⁵⁵ Il faut rouvrir dans cette perspective le dossier (complexe) de la relation entre Descartes et Regius au cours des années 1640 – sans sous-estimer l’éventualité ni même l’ampleur des falsifications posthumes, lorsqu’en l’absence de manuscrits, il en va de la sincérité de Clerselier ou de Baillet. Il convient également de replacer le roman de *L’Homme* dans la plus vaste histoire du « chef d’œuvre » auquel *L’Homme* appartient, à savoir l’étrange histoire du (grand) *Traité de la lumière* entre 1629 et 1677. Je propose de le faire dans la thèse de doctorat que je prépare actuellement.

⁵⁶ *Apologue* : « instruction morale qu’on tire de quelque fable inventée exprès » (*Dictionnaire universel*, 1690). Dans la préface du *Traité de la lumière* (1664), D. R. distingue le fable du monde d’« autres apologues » : « c’est une Fable qui, non plus que les autres Apologues ou Profanes ou Sacrés, ne répugne pas aux choses, qui sont par effet ». La fable du monde touché au sacré – les créatures faites par Dieu. De quels apologues profanes peut-il ici s’agir, sinon précisément du tissu de fictions dans le cadre duquel s’inscrit l’édition des œuvres posthumes de Descartes ?

1) Ceux qui auront été trompés auront appris, à leur dépens, que le jugement critique doit s'exercer en histoire non moins qu'en philosophie. L'histoire de la philosophie ne peut consister seulement, notamment lorsqu'il s'agit de textes publiés à titre posthumes, à interpréter des textes dont on suppose l'authenticité ou que l'on suppose correctement établis. Cette leçon est formulée de façon quasi explicite par Clerselier dans la préface de *L'Homme*.

2) Heureusement, il s'agit d'un jeu sans gravité. Celui-ci compromet sans doute la réputation des personnes qui s'y ont livré, mais il ne porte pas préjudice aux progrès de la philosophie. Que *L'Homme* ait été écrit par Descartes, par Regius, ou par d'autres, cela ne change rien à la force des raisons qui y sont exposées. La seconde leçon de l'apologue, c'est que l'on ne juge pas de la valeur d'un écrit philosophique en fonction de la renommée de son auteur. Ici encore, la leçon est formulée par Clerselier de façon quasi explicite : les querelles de paternité importent peu, seul importe le triomphe de la vérité.

3) La troisième leçon, c'est que Descartes a fait grand cas du collectif. S'il a commencé son *Monde* retranché dans « (son) désert »⁵⁷, et en repoussant les sollicitations du monde savant (et en particulier celles de Mersenne)⁵⁸, il a aussi voulu que l'aventure s'achève – à sa mémoire et en son nom – de façon collective, et en particulier avec Regius. Pouvait-on concevoir meilleure façon d'honorer Regius et, de façon générale, de proclamer la force de l'intelligence collective et la nécessité de la collaboration intellectuelle, que celle qui consiste à prêter fallacieusement son nom à un ouvrage collectif dirigé par Regius ?

4) Le roman de *L'Homme* et plus généralement l'histoire du *Traité de la lumière* sont l'occasion d'une réflexion approfondie sur la *familiarité* en philosophie. Le 25 novembre 1630, Descartes avait averti Mersenne qu'une fois son *Discours de la lumière* achevé, il envisageait de « parachever la fable de son monde » ; dans la même lettre, il avait formulé son intention de ne plus jamais rien publier après sa *Dioptrique* (incluant le *Discours de la lumière*) pour se consacrer à des écrits physiologiques et médicaux adressés à ses amis – sans perdre son temps à écrire pour les autres, c'est-à-dire pour un public jugé indigne de ses efforts. Des écrits familiers sur l'homme pour « parachever la fable (du) monde » : d'une certaine manière, le plan de Descartes semble tracé dès le début des années 1630. Certaines choses ne sont pas dites ou même ne sont pas écrites pour être sues de tous, mais adressées exclusivement à ceux qui, tout en ayant leurs propres pensées (légèrement différentes des nôtres), partageant un « air de famille »⁵⁹. Il en résulte un paradoxe fondamental pour l'édition des œuvres posthumes : éditer fidèlement, c'est trahir le « désir de l'auteur » ; pour respecter cette volonté, il faut se compromettre par le recel ou par la falsification. Clerselier est attaché à l'honneur de son métier d'éditeur, mais il aime trop Descartes pour lui trahir son désir : il choisit donc la voie du recel et de la falsification.

5) Enfin l'histoire nous conduit à reconsidérer le prétendu inachèvement de *L'Homme*, à savoir l'absence de description de l'âme raisonnable et d'explications sur son union avec le corps. S'il est vrai que *L'Homme* est le résultat d'une collaboration inavouée entre Descartes et Regius, on peut lire la dispute sur l'esprit humain comme la suite et la fin de *L'Homme* et

⁵⁷ Voir à ce sujet Descartes à Ferrier, juin 1629, AT... ; *Meditationes de prima philosophia*, I.

⁵⁸ Cf. À Mersenne, 8 octobre 1629, 13 novembre 1629, 15 avril 1630, 25 novembre 1630, avril 1632, et *Discours de la méthode*, VI.

⁵⁹ Koyré, « Les temps modernes », 1930.

donc du (grand) *Traité de la lumière*. Après tout, l'histoire de cette dispute (sincère et sérieuse) entre Descartes et Regius est étroitement liée au destin de *L'Homme*, puisque c'est dans ses marges que se sont développées les querelles personnelles fallacieuses et, en particulier, l'affaire du plagiat. Après la physiologie coécrite (dans l'ombre) par Descartes et par Regius viendrait la dispute (ouverte) sur l'esprit humain : le *Placard* de Wassenaer, les *Notae* de Descartes, la *Brevis explicatio* de Regius et la *Brevis replicatio* de Tobias Andreae. Editer le chef d'œuvre baroque de Descartes n'impliquerait pas seulement de restituer le « grand ouvrage » (collectif) de *L'Homme de René Descartes* après les quinze premiers chapitres du *Traité de la lumière* (dont l'authenticité n'est pas douteuse), mais également, dans l'espace laissé ouvert par l'inachèvement de *L'Homme*, toute la controverse cartésiano-regienne sur l'âme rationnelle et son union avec le corps. De cette façon, la première version de la philosophie de Descartes ferait droit – en son sein – à la possibilité d'un achèvement non-cartésien.